



La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie

Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°177 | 10 mai 2017

Headquarters

International Crisis Group

Avenue Louise 149 • 1050 Brussels, Belgium

Tel: +32 2 502 90 38 • Fax: +32 2 502 50 38

brussels@crisisgroup.org

Preventing War. Shaping Peace.

Table des matières

Synthèse	i
I. Introduction	1
II. Les limites du consensus politique.....	2
A. La montée des « hommes de l'ombre »	2
B. Des tensions sociales instrumentalisées ?	4
C. La polarisation du monde des affaires.....	5
1. Elite économique établie et nouvelle classe d'entrepreneurs	6
2. Un consensus politique précaire et peu inclusif	8
III. La mécanique de l'exclusion.....	10
A. Accéder au crédit et au marché : un labyrinthe byzantin.....	10
B. Pouvoir discrétionnaire des agents administratifs et réseaux clientélistes	11
C. Formation des élites et régionalisme.....	14
IV. Dépolitiser l'économie pour protéger l'Etat	19
A. Vers la clientélisation de l'Etat ?.....	19
B. Lutter contre la corruption : une nécessité.....	20
C. Lancer une initiative de dialogue économique national	21
V. Conclusion	25
ANNEXES	
A. Carte de Tunisie.....	26
B. A propos de International Crisis Group	27
C. Rapports et briefings de Crisis Group sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord depuis 2014	28
D. Conseil d'administration de Crisis Group	30

Synthèse

Le consensus politique en place depuis les élections législatives et présidentielle de fin 2014 a réussi à stabiliser la scène politique tunisienne, mais commence à atteindre ses limites. Malgré la formation d'un gouvernement d'union nationale qui regroupe les principaux partis politiques, un sentiment d'exclusion socio-régional et de délitement de l'Etat s'accroît, alimenté par la prolifération de l'affairisme et du clientélisme. La poursuite de la transition démocratique ainsi que le redressement de l'économie nationale nécessitent d'approfondir ce consensus au-delà des conciliations entre dirigeants politiques et syndicaux. Une approche audacieuse et novatrice intégrerait les personnalités les plus influentes du monde des affaires, y compris issues des régions délaissées, qui gagnent en pouvoir occulte dans la vie politique et sociale.

Alors que les équilibres macroéconomiques sont mis à mal, la polarisation se renforce dans le monde des affaires entre chefs d'entreprises, mais aussi entre ces derniers et les barons de l'économie informelle, notamment de la contrebande. D'un côté, une élite économique établie issue du Sahel (région côtière de l'Est du pays) et des grands centres urbains est protégée et privilégiée par des dispositifs réglementaires, et entend le rester. De l'autre, une nouvelle classe d'entrepreneurs issus des régions déshéritées, dont certains sont cantonnés au commerce parallèle, soutiennent en partie les protestations violentes contre le pouvoir central et aspirent à se faire une place parmi l'élite établie, voire à la remplacer.

La compétition économique et politique est rendue malsaine par ce conflit profond, qui vise à s'accaparer les postes-clés de l'administration permettant de contrôler l'accès au financement bancaire et à l'économie formelle. Il contribue à étendre et « démocratiser » la corruption et à paralyser les réformes. Ceci renforce les inégalités régionales, que perpétue la discrimination des citoyens des régions marginalisées, elle-même rendue possible par le pouvoir discrétionnaire des responsables administratifs et la rigidité du système bancaire.

Alors que le gouvernement d'union nationale de Youssef Chahed affiche sa détermination à lutter contre la corruption et à redresser l'économie nationale, il se trouve systématiquement freiné dans son élan. Les réformes qu'il propose se concrétiseront difficilement en l'absence d'une initiative politique visant à réduire le pouvoir occulte de ces opérateurs économiques

Si plusieurs mesures déjà annoncées par le gouvernement et soutenues par les partenaires internationaux de la Tunisie sont importantes, d'autres devraient être prioritaires afin d'améliorer la moralité publique, protéger l'Etat des réseaux clientélistes, et commencer à s'attaquer aux sources de l'exclusion socio-régionale, préoccupante à moyen terme pour la stabilité du pays :

- ❑ Le gouvernement devrait doter l'Instance nationale de lutte contre la corruption (Inlucc) de ressources suffisantes sur le plan humain et financier pour mettre en œuvre sa stratégie ;
- ❑ Le gouvernement et le parlement devraient encadrer juridiquement le courtage et le portage d'affaires dans le but de réduire le trafic d'influence à l'œuvre dans les plus hautes sphères politiques ;

- ❑ Le parlement devrait réduire le pouvoir discrétionnaire des responsables administratifs, qui entretient clientélisme et corruption et est en partie responsable de la fermeture de l'accès au crédit et au marché pour les entrepreneurs des régions déshéritées. Pour ce faire, il devrait simplifier autant que possible les formalités administratives dans le domaine économique et éliminer les dispositifs juridiques trop répressifs et privatifs de liberté ; et
- ❑ Le gouvernement et le parlement devraient contraindre les partis politiques à soumettre leur rapport financier annuel à la Cour des comptes. La déclaration du patrimoine, qui concerne déjà les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires, devrait s'étendre aux parlementaires et aux membres du cabinet présidentiel, ce qui contribuerait à affaiblir les réseaux clientélistes.

Pour voir le jour, ces réformes devront s'accompagner d'un dialogue économique national suivi et approfondi entre la présidence de la République, le gouvernement, les principales forces politiques, syndicales et associatives et surtout les hommes et femmes d'affaires les plus influents du pays, qu'il s'agisse d'anciens proches de l'ancien régime ou d'individus impliqués dans l'économie parallèle. Ce dialogue, qui suscitera nécessairement de la résistance, viserait à rendre l'économie plus inclusive pour les nouveaux venus de l'intérieur du pays et à renforcer la volonté politique en matière de lutte contre la corruption, en réunissant, sur la base de critères précis et objectifs, les personnalités du monde des affaires qui s'opposent à ces objectifs.

Idéalement, ce dialogue devrait aboutir à des mesures de réhabilitation pénale et d'amnistie des infractions de changes, strictement encadrées sur le plan juridique. Il devrait également encourager la mise en place de fonds d'investissement public/privé dédiés au développement des régions délaissées, promouvant notamment les secteurs à haute valeur ajoutée, tout en facilitant l'application d'une politique plus répressive à l'égard de la corruption et de la contrebande.

Les principaux partis et syndicats ainsi que les organisations de la société civile nationale et internationale devraient soutenir une telle initiative. Le pays a tout à y gagner. Les membres de l'élite économique établie et de la classe émergente d'entrepreneurs doivent parvenir à sortir du jeu perdant-perdant qui les conduit à se saboter économiquement les uns les autres, ce qui pourrait engendrer de violents conflits à l'avenir.

Ceci implique de faire évoluer le consensus politique actuel, fondé sur un *gentlemen's agreement* destiné à prévenir la réapparition de la polarisation politique entre islamistes et anti-islamistes – mais aboutissant souvent, faute de mieux, au partage clientéliste des ressources de l'Etat – vers un véritable contrat social et régional qui préserverait le pays d'une violente polarisation ou d'un retour à la dictature.

Tunis/Bruxelles, 10 mai 2017

La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie

I. Introduction

Si la communauté internationale ne tarit pas d'éloges à l'égard de la Tunisie et qu'un calme relatif y prévaut malgré le contexte mondial et régional peu encourageant, le sentiment que la scène politique est de plus en plus opaque et que le pays est au pied du mur se répand.¹ Beaucoup de Tunisiens considèrent que la corruption, entendue comme l'abus d'une position publique à des fins privées, gangrène la classe politique et l'administration. Une frange croissante de la population, encouragée par le discours de certains médias, place ses espoirs dans une reprise en main autoritaire qui empêcherait l'Etat de se déliter.

Ce rapport, qui repose sur plus de 200 entretiens avec des opérateurs économiques, des hauts fonctionnaires, des responsables politiques et syndicaux et des citoyens dans tout le pays, essaie de remonter aux sources de ce pessimisme, de signaler les problèmes de fond et les solutions envisageables afin d'éviter une polarisation violente de la société. Il brise un tabou tunisien en soulignant la prégnance des discriminations socio-régionales, en particulier dans le domaine de l'entrepreneuriat, et en mettant en évidence le rôle des « hommes de l'ombre » ainsi que le fonctionnement clientéliste de l'Etat et de la société.²

Enfin, il offre une lecture inédite de la transition, défendant la thèse selon laquelle une partie significative des tensions politiques et sociales que traverse le pays depuis le soulèvement populaire de 2010-2011 est alimentée par un système d'exclusion administrative et de domination socio-régionale. C'est le cas notamment de la polarisation entre islamistes et anti-islamistes en 2012-2013 et des protestations violentes, récurrentes dans les régions marginalisées. Pour prévenir ces conflits, il est nécessaire de comprendre comment la lutte profonde entre une élite économique établie et une classe émergente d'entrepreneurs, qui se distinguent par l'origine familiale et régionale de leurs membres, détermine en partie la politique tunisienne aujourd'hui.

¹ Beaucoup d'analystes jugent la situation économique alarmante et craignent que la transition démocratique n'échoue pour cette raison. La croissance du PIB était de 0,7 pour cent en rythme annuel en 2015 et de 1,2 en 2016. Depuis 2011, les investissements directs étrangers ont baissé de plus de 40 pour cent. Entretiens de Crisis Group, experts économiques au sein d'organisations et d'instances internationales, Tunis, février 2017. « Perspectives économiques en Afrique 2016 », Banque africaine de développement, décembre 2016.

² Nous emploierons le terme clientélisme au sens large pour décrire les relations de protection et de confiance construites sur la durée entre deux parties, pas forcément inégales, qui s'échangent des biens et des services : achat de voix, portage, courtage, trafic d'influence, chantage et soudoiment entre personnalités politiques ou du monde des affaires, pots-de-vin versés à des responsables et fonctionnaires, échange de bons procédés, favoritisme dans l'accès à l'emploi, au marché et au crédit, etc. Tina Hilgers, *Clientelism in Everyday Latin American Politics* (New York, 2012).

II. Les limites du consensus politique

Malgré son rôle important pour la stabilité de la Tunisie, le consensus politique entre les deux principaux partis, An-Nahda (islamiste) et Nida Tounes (nationaliste), en place depuis les scrutins législatifs et présidentiel de fin 2014, rend la scène politique de moins en moins lisible. Fragile et peu inclusif, il renforce la lutte entre « hommes de l'ombre » issus du milieu des affaires, ce qui nourrit la prolifération de l'affairisme et du clientélisme, entretenant ainsi le sentiment de déliquescence de l'Etat.³

A. La montée des « hommes de l'ombre »

La recherche permanente de consensus, notamment au sein de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), multiplie les négociations discrètes, à l'image des pourparlers à huis clos entre Rached Ghannouchi, dirigeant d'An-Nahda, et le chef de l'Etat, Béji Caïd Essebsi, cofondateur de Nida Tounes. Comme le note un ancien conseiller auprès du chef du gouvernement, cette quête continuelle de compromis déplace les « canaux de discussion politiques vers l'informel » (personnalités influentes de partis, leurs familles et leurs proches, ressortissants de la même région, camarades de promotion, milieux d'affaires, etc.), et rend la vie politique moins intelligible.⁴

Profitant de la multiplication de ces tractations politiques, des « hommes de l'ombre » du milieu des affaires tirent les ficelles en coulisse pour défendre leurs intérêts économiques. Depuis la chute du régime autoritaire qui limitait les affaires juteuses à un cercle restreint, la corruption se répand et se décentralise, alimentée par l'apparition de nombreux marchés lucratifs.⁵ Comme le note un responsable de l'Instance nationale de lutte contre la corruption (Inlucc) :

Nous savions que le régime de Ben Ali était corrompu et que la montée de la corruption était une des raisons de la révolution. Aujourd'hui, nous vivons toujours dans un système mafieux. ... La corruption a pris des dimensions dangereuses.

³ Depuis le 2 juin 2016, un gouvernement d'union nationale formé sous l'impulsion du président de la République Béji Caïd Essebsi et dirigé par Youssef Chahed regroupe plusieurs partis et micro-partis politiques et associe à son programme (le Document de Carthage), les deux organisations de la société civile les plus influentes – l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et l'Union tunisienne de l'industrie et de l'artisanat (Utica), membres du quartet du dialogue national de 2013 qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2015. Rafika Bendermel, « Corruption en Tunisie : vers une déliquescence de l'Etat ? », Middle East Eye (www.middleeasteye.net), 6 octobre 2015.

⁴ Entretien de Crisis Group, Tunis, août 2016.

⁵ Si la Tunisie obtient 41 points dans l'indice de perception de la corruption de 0 (très corrompu) à 100 (très vertueux) 2016 de l'ONG Transparency International, contre 37 pour le Maroc et 34 pour l'Algérie, le sentiment que la corruption est généralisée est très vivace dans la société. Depuis la chute de Ben Ali, si la petite corruption s'est étendue, la grande corruption semble avoir diminué en volume, quoiqu'impliquant désormais un plus grand nombre d'acteurs. Les marchés émergents concernent notamment le commerce vers l'Afrique de l'Ouest, la sécurité, la santé, la fonte et l'exportation de métaux semi-précieux. Entretiens de Crisis Group, hommes d'affaires, hauts fonctionnaires, responsables politiques, Tunis, 2015-2017. « Corruption Perceptions Index 2016 », Transparency International, 2016. « Sondage d'opinion publique auprès des Tunisiens 6 Décembre-13 Décembre 2016 », Center for Insights in Survey Research, 2017.

Nous le constatons au sein du ministère de l'Intérieur, dans les douanes, la justice, tous les secteurs vitaux. Elle est en train de tout grignoter.⁶

D'influents opérateurs économiques parviennent à marquer de leur empreinte l'agenda médiatique et politique, et des polémiques sur l'éthique douteuse de responsables politiques surgissent régulièrement.⁷ Comme l'observe un ancien conseiller à la présidence du gouvernement (Premier ministre), « en 2011-2015, nous savions que les réseaux du monde des affaires étaient puissants, mais nous savions aussi que nous avions le dessus sur eux. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Un opérateur économique disposant d'abondantes liquidités peut désormais faire éclater un parti politique ».⁸

Résultat : le sentiment que l'Etat fonctionne « de manière mafieuse » se diffuse dans la population et la confiance envers le gouvernement d'union nationale de Youssef Chahed ne cesse de diminuer.⁹ Comme le note un professeur d'économie de la région de Sfax :

Avant la révolution, les gens critiquaient la mafia au pouvoir. Il y avait, d'un côté, l'Etat et ses représentants sincères qui bénéficiaient d'un certain respect et, de l'autre, les mafieux, notamment la famille Trabelsi, qui étaient haïs. Aujourd'hui, c'est l'Etat lui-même qui est considéré comme mafieux. On n'arrive plus à distinguer l'Etat de la mafia.¹⁰

Les réformes sont en partie paralysées par l'influence croissante de ces « hommes de l'ombre » dans les institutions publiques. Ils contribuent à briser la chaîne de commandement au sein des départements ministériels, comme l'avait noté Crisis Group en 2015 et 2016.¹¹

Le nombre et la diversité des forces politiques au pouvoir empêchent le citoyen de désigner clairement un responsable à ce qu'il perçoit comme un délitement des institutions publiques. Ceci alimente sa défiance à l'égard de la classe politique qu'il considère souvent comme un bloc corrompu.¹² Il dénonce de manière régulière

⁶ Entretien de Crisis Group, Tunis, septembre 2016. Créée en octobre 2011, l'Inluc est une instance permanente censée se changer en instance constitutionnelle chargée de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Elle a notamment élaboré une stratégie nationale de la lutte contre la corruption que le chef du gouvernement a ratifiée le 9 décembre 2016.

⁷ Voir notamment les déclarations de l'homme d'affaires et lobbyiste Chafik Jarraya dans l'émission de télévision « *Liman Yajroo Fakat* » sur la chaîne El-Hiwar Ettounsi le 23 octobre 2016 et celles d'Abid el Briki, ministre de la Fonction publique, de la Gouvernance et de la Lutte contre la corruption, démissionnaire fin février 2017, cf. « Affaire Abid Briki : les soupçons de corruption pèsent sur des personnalités publiques », Réalités (www.realités.com.tn), 11 mars 2017. Voir aussi « Maya Jeribi commentant les enregistrements fuités de Nidaa Tounes : le paysage politique s'est dégradé », Shems FM (www.shemsfm.net), 8 mars 2017.

⁸ Entretien de Crisis Group, Tunis, septembre 2016.

⁹ Entretiens de Crisis Group, habitants de quartiers populaires de Tunis, de Kasserine et de la banlieue de Sfax, Tunis, Kasserine, Sfax, juillet 2016-mars 2017.

¹⁰ Entretien de Crisis Group, Tunis, novembre 2016.

¹¹ Voir le rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°161, *Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie*, 23 juillet 2015 et le briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°50, *Violence jihadiste en Tunisie : l'urgence d'une stratégie nationale*, 22 juin 2016.

¹² Entretiens de Crisis Group, habitants de quartiers populaires de Tunis et de la banlieue de Sfax, Tunis, Sfax, décembre 2016.

le clientélisme, la corruption et le trafic d'influence comme pour attester de son impuissance face à l'élite qu'il estime coupée du peuple et de ses préoccupations matérielles.¹³ Dans un contexte politique régional et international peu encourageant où la plupart des médias tunisiens assimilent démocratie à anarchie et stigmatisent ce qui évoque la révolution de 2010-2011, ce réquisitoire remplace les discours idéologiques plus construits qui ont suivi la chute de la dictature.¹⁴

B. *Des tensions sociales instrumentalisées ?*

Sur le plan économique et social, le pays est toujours divisé, à l'image de la carte électorale des scrutins législatifs et présidentiel de 2014.¹⁵ La quasi-totalité des moyennes et grandes entreprises sont encore basées dans la capitale et sur la côte est du pays, tandis que dans les régions intérieures (sud-est, centre et ouest), une partie des habitants vivent de la contrebande avec l'Algérie et la Libye. L'accès à l'emploi et aux services publics (santé, éducation, transports) demeure très inégalitaire entre ces deux portions du territoire.¹⁶ Les gouvernements successifs qui ont tenté d'acheter la paix sociale en octroyant des emplois publics à des centaines de milliers de Tunisiens, augmentant la masse salariale qui a atteint la moitié du budget de l'Etat en 2016, n'y ont rien changé.¹⁷

Dans le même temps, les entrepreneurs des régions déshéritées – dont certains se sont récemment enrichis grâce au trafic transfrontalier et disposent de capacités de nuisance de plus en plus importantes au niveau local – se sentent davantage marginalisés par le pouvoir central. Depuis le départ de Ben Ali, plusieurs opérateurs économiques de l'Ouest, notamment ceux qui contrôlent une partie significative des activités liées à la contrebande avec l'Algérie, ont perdu la protection du clan Trabelsi avec lequel ils entretenaient des relations d'affaires. Bien qu'ils aient gagné beaucoup d'argent depuis la chute de l'ancien régime, ils disposent d'un accès plus restreint et incertain à l'élite politique et administrative. A la suite de la victoire de Nida Tounes aux élections législatives de 2014, ils n'ont pu le récupérer comme ils l'avaient espéré.¹⁸

¹³ Entretiens de Crisis Group, habitants des zones urbaines et périurbaines de Tunis, Kairouan et Kasserine, 2016-2017. « Tunisia: Poll Reveals Persistent Dissatisfaction with Economy and Corruption », International Republican Institute, 13 janvier 2017.

¹⁴ Voir notamment les éditoriaux du journal La Presse de Tunisie, et les articles d'opinion des journaux électroniques www.businessnews.com.tn, www.kapitalis.com, www.tunisienumerique.com et www.webmanagercenter.com.

¹⁵ La capitale et le Sahel (côte est), régions privilégiées depuis l'indépendance, se sont en effet retrouvés du côté de l'ancien régime et de Nida Tounes. L'intérieur (le centre et les régions frontalières, et dans une certaine mesure, l'île de Djerba), historiquement défavorisé, a voté en majorité pour le parti islamiste An-Nahda et l'ancien président Moncef Marzouki (2011-2014), à l'exception du Nord-Ouest. Voir le briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°44, Elections en Tunisie : vieilles blessures, nouvelles craintes, 19 décembre 2014.

¹⁶ Voir Mhamed Mestiri, « Disparités régionales, état des lieux d'une discrimination », Nawaat (www.nawaat.org), 9 février 2016.

¹⁷ Voir « Loi des finances 2017 », ministère des Finances (www.finances.gov.tn), 2017, et « Déclaration du FMI sur la Tunisie », communiqué de presse n°17/39, Fonds monétaire international, 7 février 2017.

¹⁸ Entretiens de Crisis Group, hommes d'affaires et contrebandiers du gouvernorat de Kasserine, gouvernorat de Kasserine, août 2016. Voir le rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°148, La Tunisie des frontières : jihad et contrebande, 28 novembre 2013.

Dans le Sud-Est, de nombreux opérateurs du secteur formel et informel, parfois impliqués dans le commerce parallèle avec la Libye, ont perdu la majorité de leurs interlocuteurs à la présidence de la République et au sein du gouvernement depuis la fin de la troïka (2011-2014).¹⁹

Ceci alimente leurs frustrations historiques à l'égard de l'Etat que seul le caractère lucratif de leurs activités plus ou moins légales permet de contenir. Depuis le début des années 1980, beaucoup d'entre eux sont des acteurs économiques souterrains qui jouent le rôle de sponsors invisibles de la plupart des émeutes dans les régions intérieures.²⁰ Malgré les fortunes qu'ils ont accumulées, ils ont tendance à être dans le camp des exclus du système lorsque ces derniers se révoltent contre l'Etat.²¹

En 2016, certains ont notamment profité des perspectives ouvertes par les luttes pour l'emploi et le développement régional, qui émergent régulièrement dans les régions délaissées.²² Plusieurs disposent de relais associatifs et politiques – dans l'Ouest, anciens ministres de Ben Ali, dissidents de Nida Tounes et militants d'extrême-gauche, dans le Sud-Est, responsables de partis de l'ex-troïka (An-Nahda et Congrès pour la République). Ils sont en mesure de durcir ou de calmer les contestations des jeunes chômeurs, qu'ils utilisent comme levier de négociation avec les autorités afin que celles-ci les « laissent tranquilles » – diminution des contrôles sécuritaires concernant certaines opérations de commerce parallèle transfrontalier – et les aident à légaliser une partie de leurs activités illicites.²³

C. La polarisation du monde des affaires

Alors que les indicateurs macroéconomiques se détériorent, la lutte s'intensifie entre les hommes et femmes d'affaires dont l'influence occulte sur la scène politique et au sein des mouvements contestataires ne cesse de croître. Le consensus politique entre islamistes d'An-Nahda et anti-islamistes peine à apaiser ce conflit fondamental.

¹⁹ Entretiens de Crisis Group, entrepreneurs, contrebandiers, Médenine, Ben Guerdane, juin 2016. La troïka désigne l'alliance gouvernementale et parlementaire emmenée par le parti islamiste An-Nahda à l'issue des élections pour une Assemblée nationale constituante (ANC) d'octobre 2011.

²⁰ Ce fut le cas lors des émeutes du pain en 1984, des violences à Ben Guerdane en juillet 2010 et du soulèvement de décembre-janvier 2010-2011. Comme le note un militant associatif, « ils financent les protestations qu'ils assimilent à de la résistance face au pouvoir central qui les méprise ». Entretien de Crisis Group, militant associatif, Tunis, mars 2017. Abdelmajid Guelmami, *La politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours* (Paris, 1996).

²¹ Entretien de Crisis Group, habitant de Kasserine, Kasserine, septembre 2016.

²² Les plus récentes remontent à avril 2017. « Après Tataouine et le Kef, la contestation sociale s'étend à Kairouan », Leaders (leaders.com.tn), 11 avril 2017.

²³ C'est ainsi qu'en janvier 2016, des entrepreneurs de Kasserine et de Kairouan impliqués dans des activités de contrebande transfrontalière ont pu mobiliser des centaines d'émeutiers en marge des manifestations de diplômés chômeurs et leur fournir le soutien financier et logistique nécessaire pour bloquer les routes avec des pneus en feu et affronter les forces de l'ordre. Entretiens et observations de Crisis Group, gouvernorat de Kasserine, janvier 2016. Voir « Tunisie : Manifestations à Kasserine, Fériana, Siliana, Sidi Bouzid, Jendouba, Gafsa, Kébili ... », Agence France-Presse (AFP), 21 janvier 2016. Voir également « Sidi Bouzid : un jeune homme distribuant des pneus aux protestataires arrêté », Tunisie numérique (www.tunisienumerique.com), 20 janvier 2017.

1. Elite économique établie et nouvelle classe d'entrepreneurs

Depuis la chute du régime autoritaire, ces opérateurs économiques tentent de mettre la main sur les « articulations de l'administration ». ²⁴ Il s'agit pour eux de s'assurer à la fois la collaboration des fonctionnaires qui occupent les postes-clés permettant de contrôler l'accès au crédit et au marché, et le soutien des personnalités politiques qui parrainent ces agents administratifs. Ceci explique davantage les tensions politiques et sociales que les clivages idéologiques (notamment entre islamistes et anti-islamistes), qui en fournissent plutôt le prétexte.

Les opérateurs économiques qui ont fait fortune au cours des vagues de libéralisation partielle entamées au début des années 1970 grâce à leur proximité familiale et régionale avec le pouvoir central, tentent de conserver leur accès préférentiel à l'administration publique. ²⁵ Ils essaient de préserver les incitations fiscales que l'Etat leur octroie et les protections réglementaires dont ils bénéficient, pour maintenir leur position oligopolistique. De peur de perdre leurs privilèges, ils font obstacle à l'émergence politique et économique d'une nouvelle classe d'entrepreneurs issus des régions de l'intérieur – discriminée sur le plan socio-régional et maintenue, en partie, dans l'illégalité du trafic transfrontalier, mais de plus en plus puissante dans les régions marginalisées.

Le pouvoir économique de ces derniers s'est renforcé depuis le soulèvement de 2010-2011, de même que, sous la troïka, leur pouvoir politique, excepté dans le Nord-Ouest. De nombreux commerçants sont devenus très riches. A Sfax, des opérateurs économiques (ne faisant pas partie de l'élite traditionnelle sfaxienne), engagés dans des activités d'import-export et dans la finance islamique, ont gagné en influence locale, et pendant un moment, nationale. ²⁶

Depuis la révolution, des chefs d'entreprise débutants ont multiplié leurs bénéfices par quatre dans le secteur de l'importation de fripes à Kairouan, après avoir réussi à obtenir des autorisations « qui coûtent cher ». Ils sont devenus très puissants dans la cité, rachetant des immeubles de descendants de l'ancienne élite citadine, et changeant peu à peu la sociologie du vieux centre-ville. ²⁷

²⁴ Voir le rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°168, *Tunisie : justice transitionnelle et lutte contre la corruption*, 3 mai 2016.

²⁵ C'est le cas des familles de la côte est du pays (Sahel) ou issues de l'élite traditionnelle sous l'Empire ottoman (1574-1959).

²⁶ Sous la troïka, une partie des entrepreneurs de Sfax – notamment ceux travaillant dans la finance islamique dans les années 2000 – ont formé un groupe de pression politique en partenariat avec An-Nahda. Ils ont constitué l'association tunisienne de la Zakat et l'association tunisienne d'économie islamique et se réunissaient à la mosquée *Lakhmi* de Sfax. Ils ont notamment joué un rôle dans l'élaboration de projets de loi sur l'institution indépendante de la *zakat* (aumône légale) et sur les *habous* (propriété foncière inaliénable en droit musulman). Lorsqu'An-Nahda s'est trouvé en difficulté durant la polarisation politique de 2013, ce bloc s'est effrité et ces deux projets de loi sont tombés dans l'oubli. Entretien de Crisis Group, chercheur spécialiste du pouvoir local à Sfax, militants associatifs, Tunis, février 2017. Voir « Tunisie – Projets de création d'institutions de donation : Réglementation de la Zakat et du Waqf (Habous) », Agence Tunis Afrique Presse (TAP, www.tap.info.tn), 1^{er} mars 2013. An-Nahda a par ailleurs placé des fidèles dans plusieurs agences économiques spécialisées ainsi que l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), la centrale syndicale agricole. Entretien de Crisis Group, hauts fonctionnaires, Tunis, juillet-octobre 2016.

²⁷ Entretien de Crisis Group, homme d'affaires, Kairouan, octobre 2016.

Dans les régions frontalières, les cartels de contrebande ont accumulé plusieurs milliards de dollars en devises grâce au trafic de change parallèle et à la contrebande avec l'Algérie et la Libye.²⁸

Beaucoup d'opposants à la troïka ont affirmé qu'An-Nahda alimentait le trafic transfrontalier pour attaquer à dessein l'élite économique établie.²⁹ Comme le notait à cette époque un ancien responsable du parti dissous de Ben Ali, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), « An-Nahda encourage le commerce parallèle parce qu'il veut créer ses propres capitalistes du Sud pour tuer ceux du Sahel ».³⁰

Entre 2011 et 2013, cette classe émergente d'hommes d'affaires a bénéficié du soutien de la plupart des responsables de la troïka, dont les plus « révolutionnaires », également originaires des régions de l'intérieur, notamment du Sud, entendaient remplacer les agents corrompus aux postes-clés permettant de contrôler l'accès au crédit et au marché.³¹

De leur côté, les chefs d'entreprise du sérail ont réagi, bien qu'affaiblis par les conséquences du soulèvement de 2010-2011, notamment les poursuites judiciaires et les confiscations de biens de plus d'une centaine de personnes.³² Malgré ses divisions régionalistes (notamment entre le Sahel, Tunis et Sfax), l'élite économique établie épaulée par une partie importante des cadres de l'administration et la majorité des médias, a promu un discours politique anti-troïka très parlant pour la classe moyenne et triomphé en deux temps (dialogue national de la deuxième moitié de 2013 et élections législatives et présidentielle de fin 2014).³³ Comme le précise un ancien responsable du Forum démocratique pour le travail et les libertés (*Ettakatol*), un parti de l'ex-troïka :

Passé le choc de la révolution, les opérateurs économiques en situation de rente et ceux qui opèrent dans le secteur concurrentiel, mais qui entendent pénétrer les marchés protégés au cas où, sont devenus des acteurs importants du financement

²⁸ Depuis 2014, cette contrebande concerne aussi, au-delà des marchandises classiques (fer, alcool, marchandises subventionnées comme l'essence et les denrées alimentaires, divers produits manufacturés en provenance du continent asiatique, etc.), les métaux précieux et semi-précieux d'Algérie. Par exemple, un volume de cuivre qui pourrait atteindre plusieurs centaines de tonnes par semaine est réexporté vers l'Europe par voie maritime. Entretiens de Crisis Group, contrebandiers, Kasserine, août-octobre 2016. Rapport de Crisis Group, *La Tunisie des frontières : jihad et contrebande*, op. cit.

²⁹ Pour soutenir cette idée, certains soulignent qu'An-Nahda ne croirait pas à l'« Etat structuré » – un argument fréquent contre les partis islamistes. Entretien de Crisis Group, ancien gouverneur d'une région de l'Ouest du pays, Tunis, octobre 2016.

³⁰ Entretien de Crisis Group, Tunis, août 2013.

³¹ La question des nominations partisans (c'est-à-dire islamistes) au sein de la fonction publique constituait l'un des points centraux de la crise de 2013. Revoir ces nominations figurera en tête de la feuille de route du gouvernement de technocrates de Mehdi Jomaa (2014) issue du dialogue national de la deuxième moitié de 2013. Voir le briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°37, *L'exception tunisienne : succès et limites du consensus*, 5 juin 2014.

³² Le processus de confiscation a concerné 114 personnes dont Ben Ali lui-même, les membres de sa famille et de sa belle-famille, les Trabelsi. La Commission de confiscation a estimé la valeur totale des biens confisqués à environ 13 milliards de dollars. Voir « La Révolution inachevée – Créer des opportunités, des emplois de qualité et de la richesse pour tous les Tunisiens », Revue des politiques de développement (Banque mondiale), mai 2014. Rapport de Crisis Group, *Tunisie : justice transitionnelle et lutte contre la corruption*, op. cit.

³³ Dans le même temps, des entrepreneurs de la nouvelle classe les ont rejoints, certains finançant à la fois pro et anti-troïka.

des partis politiques. Après la révolution, ils ont tellement eu peur que le nouveau pouvoir remette en cause leur accès privilégié au marché et au crédit et leurs incitations fiscales qu'ils se sont dit : « plus jamais ça ! ».³⁴

La direction d'An-Nahda, conseillée par de grands groupes économiques familiaux, a joué le jeu, ce qui a sans doute permis d'éviter une polarisation politique violente. Elle a accepté une sorte de contrat tacite selon lequel le nouveau consensus politique devait œuvrer à respecter les équilibres socio-régionaux au sein de l'élite économique et donc maintenir plus ou moins en l'état l'influence de ses réseaux clientélistes.³⁵ « An-Nahda s'est ainsi davantage modéré et embourgeoisé », négociant son entrée dans le système de domination économique préexistant et diminuant l'importance de l'islamisme dans son programme politique.³⁶

2. Un consensus politique précaire et peu inclusif

Le consensus politique qui a permis de sortir de cette polarisation entre pro- et anti-troïka et se traduit aujourd'hui par un gouvernement d'union nationale associant les principales forces politiques et syndicales équivaut, de ce point de vue, à un partage des tâches, mais demeure insuffisamment inclusif.

Si chaque organisation est censée œuvrer à la paix sociale et à l'apaisement du conflit entre opérateurs économiques, cet ouvrage ne fonctionne qu'à moitié. Le syndicat patronal (Utica) et le syndicat des travailleurs (UGTT) entretiennent par nature une relation fragile et ne représentent qu'une tranche limitée de la société tunisienne : salariés de la fonction publique, petits artisans du secteur formel et opérateurs économiques bénéficiant de privilèges fiscaux et de régulations protectrices.³⁷

Nida Tounes, proche de la classe moyenne éduquée, est supposé inspirer confiance aux hauts fonctionnaires, aux grands groupes économiques familiaux et, dans une certaine mesure, aux entrepreneurs de l'Ouest. An-Nahda, dont une partie importante des militants provient du Sud, est censé rassurer les nouveaux riches de cette région.

Mais pour porter ses fruits et sceller leur entente, la division du travail entre ces deux partis implique que Nida Tounes reste fort et uni et qu'An-Nahda se contente

³⁴ Entretien de Crisis Group, Tunis, octobre 2016.

³⁵ Les chefs d'An-Nahda ont évité de lancer toutes les forces du parti dans la bataille politique d'octobre-décembre 2014. Ils ont empêché leurs sections régionales et locales de soutenir l'adversaire de Béji Caïd Essebsi, Moncef Marzouki, étranger à cet accord implicite, au deuxième tour de la présidentielle avec la même vigueur qu'au premier. En outre, depuis le début du consensus politique dans le sillage des scrutins législatifs et présidentiel de fin 2014, An-Nahda fournit moins de 15 pour cent des ministres et secrétaires d'Etat dans les différents gouvernements de coalition alors que le parti est arrivé second aux législatives de fin 2014 et dispose du plus grand nombre de sièges au parlement depuis la scission de Nida Tounes début 2015. Entretiens de Crisis Group, militants d'An-Nahda, décembre 2016-janvier 2017. Briefing de Crisis Group, *Elections en Tunisie : vieilles blessures, nouvelles craintes*, op. cit.

³⁶ Entretien de Crisis Group, responsable d'An-Nahda favorable à l'ex-troïka, Tunis, juillet-septembre 2016.

³⁷ La plupart des salariés du privé, les modestes opérateurs économiques du secteur informel qui forment de petites unités de production (textile, transformation agroalimentaire) et, en grande partie, n'ont pas accès au financement bancaire, les grands contrebandiers et les petits commerçants de l'économie informelle ne sont pas représentés.

de négocier une place dans le système de domination économique et socio-régional existant plutôt que de tenter de le bousculer à son profit comme en 2011-2013.

Comme l'avait noté Crisis Group en 2014, le consensus horizontal entre formations politiques renforce les dissensions verticales entre élites et subordonnés en leur sein.³⁸ Depuis 2015, Nida Tounes est ainsi divisé en plusieurs factions concurrentes et échoue, en particulier, à représenter les intérêts des opérateurs économiques de l'Ouest.³⁹ La direction d'An-Nahda, de son côté, peine à changer les caractéristiques socio-régionales des responsables de son appareil, pour, officiellement, écarter les plus radicaux et, officieusement, marginaliser les activistes originaires de l'intérieur du pays afin de montrer à l'élite économique établie que la formation islamiste n'aidera pas la nouvelle classe d'hommes et de femmes d'affaires à prendre sa place.⁴⁰

C'est l'une des raisons pour lesquelles An-Nahda connaît de fortes tensions internes, ravivées par l'approche des prochains rendez-vous électoraux (élections municipales de décembre 2017 et législatives et présidentielle de 2019). Un front d'opposition à cette politique de compromis de la direction s'est en effet constitué, dirigé par Abdelhamid Jelassi, un militant historique du parti.⁴¹

³⁸ Briefing de Crisis Group, *L'exception tunisienne : succès et limites du consensus*, op. cit.

³⁹ Rapport de Crisis Group, *Tunisie : justice transitionnelle et lutte contre la corruption*, op. cit. Voir également Eric Gobe, « La Tunisie en 2015 : La présidentialisation de l'impuissance politique ? », *L'année du Maghreb*, n°15 (2016), p. 281-307. Voir aussi, « En Tunisie, le parti au pouvoir Nidaa Tounès s'affaiblit dans une crise sans fin », *Le Monde*, 14 avril 2017.

⁴⁰ Ghannouchi, le président du parti, a marginalisé plusieurs chefs historiques issus de Sfax et du Sud du pays – excepté ceux défendant sa ligne consensuelle. Il a également encouragé la promotion au conseil consultatif du parti (*majlis al choura*) d'un certain nombre de militants, la plupart l'ayant rejoint récemment, originaires du Sahel, notamment de Monastir. Les ministres et secrétaires d'Etat d'An-Nahda du gouvernement de Youssef Chahed (2016-) sont originaires du Sahel. Un sympathisant d'An-Nahda évoque une « alliance avec le clan de Monastir ». Entretien de Crisis Group, Tunis, octobre 2016. Il a également ouvert les instances régionales à d'anciens activistes du Rassemblement constitutionnel démocratique, le parti hégémonique de Ben Ali, aujourd'hui dissous. Entretiens de Crisis Group, militants d'An-Nahda, syndicalistes, hommes d'affaires, Tunis, 2016-2017.

⁴¹ Entretiens de Crisis Group, militants d'An-Nahda, syndicalistes, hommes d'affaires, Tunis, 2016-2017.

III. La mécanique de l'exclusion

Ce système de domination économique et socio-régional que le consensus politique tente, au fond, de préserver, s'impose dans le monde des affaires à travers une véritable mécanique d'exclusion sociale et administrative rodée par des décennies d'histoire. Celle-ci combine restriction de l'accès au financement bancaire et au marché, copinage, népotisme, clientélisme, corruption, discrimination et régionalisme.

A. Accéder au crédit et au marché : un labyrinthe byzantin

De nombreuses réglementations et pratiques administratives filtrent l'accès au marché et au crédit, privilégiant une minorité d'hommes et de femmes d'affaires. Si les pouvoirs publics ont mis en place ces procédures au lendemain de l'indépendance pour assurer le bien-être social et collectif, développer la production nationale, limiter les importations et augmenter le pouvoir d'achat, une partie significative de ces dispositifs juridiques a cessé de jouer son rôle initial.⁴²

L'Etat régule environ la moitié des secteurs de l'économie. Y investir nécessite l'autorisation de ministères de tutelle et de plusieurs agences spécialisées.⁴³ Près de 220 décrets encore en vigueur ont été pris à dessein pour « fermer l'accès à l'économie nationale ». ⁴⁴ De nombreux textes (codes, lois, décrets, décrets-lois, arrêtés, circulaires) limitent le nombre de concurrents dans les secteurs protégés, où des monopoles publics et oligopoles privés se partagent le marché.⁴⁵

Il est très difficile de recenser les dispositifs réglementaires et de se retrouver dans ce qu'un haut fonctionnaire qualifie de « dédale administratif ». ⁴⁶ En pratique, selon les domaines, entre la phase de conception d'un projet et son lancement officiel, plusieurs années sont nécessaires, ce qui décourage beaucoup d'investisseurs. Obtenir les agréments requis prend beaucoup de temps et requiert d'importantes ressources

⁴² Durant la décennie qui a suivi son indépendance en 1956, la Tunisie a mis en œuvre une politique développementaliste d'inspiration socialiste. Après avoir constaté l'échec de cette expérience en 1969, l'Etat a desserré son étai sur le secteur privé tout en mettant en place une série de procédures réglementaires afin d'encadrer les prix et de fixer les salaires avec les partenaires sociaux. *La politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours*, op. cit. ; Steffen Hertog, « Is There an Arab Variety of Capitalism? », *Economic Research Forum*, 2016.

⁴³ « La révolution inachevée ... », op. cit.

⁴⁴ Entretien de Crisis Group, ancien ministre des Finances, Tunis, novembre 2016. A cela s'ajoute une série d'agréments à obtenir de commissions administratives diverses, des certificats de qualité, de contrôle technique, sanitaire et phytosanitaire entrant dans le cadre de la protection du consommateur ou de l'enfance, etc.

⁴⁵ C'est le cas de la loi sur la concurrence, du Code dit de « l'incitation aux investissements », du Code du commerce et de nombreuses réglementations sectorielles. Voir la loi n°2015-36 du 15 septembre 2015, relative à la réorganisation de la concurrence et des prix, la loi n°2016-71 du 30 septembre 2016 portant loi de l'investissement ou la loi n°59-129 du 5 octobre 1959 portant promulgation du Code de commerce. « La révolution inachevée ... », op. cit.

⁴⁶ Entretien de Crisis Group, ancien inspecteur général au ministère de l'Economie, Tunis, novembre 2016. Penny Pritzker, secrétaire au Commerce sous l'administration Obama, a qualifié le Code d'investissement tunisien de « labyrinthe byzantin ». Voir « Remarks at the Investment and Entrepreneurship Conference in Tunisia », département du Commerce, 5 mars 2015.

financières et relationnelles.⁴⁷ Le taux annuel de mortalité des entreprises est ainsi très élevé : près de 90 pour cent ferment chaque année, selon un ancien responsable de l'Agence pour la promotion de l'investissement (API).⁴⁸

L'accès au crédit – lequel détermine quel opérateur économique peut rejoindre le monde des affaires – est également restrictif. Les banques sont majoritairement publiques ou semi-publiques et les banques privées forment un oligopole. Les établissements bancaires fonctionnent de manière très bureaucratique, rigide et centralisée.⁴⁹ Ils évitent de prendre des risques et financent les entrepreneurs présentant le plus de garanties, sur des critères davantage informels que formels (appartenance à un réseau de connaissances commun, fils ou fille de « bonne famille », par exemple). Ceci pénalise les petites entreprises, notamment des régions déshéritées. Comme le note un économiste d'une organisation internationale :

Si un investisseur de l'intérieur du pays sollicite un crédit, il faudra que la demande remonte dans la capitale. Il aura peu de chance d'en obtenir un étant donné l'inflexibilité et la centralisation du système et le fait que beaucoup de banquiers considèrent peu fiables les opérateurs économiques des régions délaissées.⁵⁰

B. Pouvoir discrétionnaire des agents administratifs et réseaux clientélistes

L'abondance et l'opacité des régulations économiques et, surtout, l'usage que les agents administratifs en font grâce à leur pouvoir discrétionnaire, renforcent les réseaux de protection clientélistes qui contribuent à maintenir hermétique la frontière qui protège l'élite économique établie. Plus la législation est restrictive, ambiguë et répressive, plus la marge de manœuvre des fonctionnaires est importante. Comme le note un expert financier, certains « n'hésitent pas à inventer des circulaires ou demandent de fournir des pièces de dossiers requises par des décrets non publiés que l'administration ne communique pas ». ⁵¹

Le strict respect de la loi constitue l'arme essentielle que les cadres et agents publics utilisent pour « bloquer » ou « débloquer » un projet, un levier important qui fonctionne en partie selon le principe du donnant-donnant. Celui qui « bloque » ou « débloque » doit être récompensé par une somme d'argent ou un service, d'où l'intérêt de prêter assistance à celui qui est en mesure de s'acquitter de sa dette à la hauteur de l'aide reçue, voire davantage. Les fonctionnaires ont ainsi tendance à laisser la machine bureaucratique s'enrayer puis à la dégripper lorsqu'ils sont sollicités afin d'en tirer profit :

Lorsque quelqu'un de connu et de soutenu par des personnes influentes se présente devant les services compétents, les agents font leur travail rapidement, sinon ils laissent les choses se bloquer de manière naturelle.⁵²

⁴⁷ Entretien de Crisis Group, avocat d'affaires, Tunis, décembre 2016.

⁴⁸ Entretien de Crisis Group, Tunis, octobre 2016.

⁴⁹ Entretiens de Crisis Group, économistes, cadres du secteur bancaire, Tunis, novembre-décembre 2016.

⁵⁰ Entretien de Crisis Group, Tunis, février 2017.

⁵¹ Entretien de Crisis Group, Tunis, janvier 2017.

⁵² Entretien de Crisis Group, ancien haut fonctionnaire, Tunis, septembre 2016.

Le dysfonctionnement général de l'administration entretient ce système : salaires peu compétitifs, infrastructures et matériel bureautique obsolètes, absentéisme, application mécanique des règles lorsque l'utilisateur est anonyme, prise de décision centralisée, faible délégation aux niveaux hiérarchiques inférieurs, etc.

Le Code pénal, cœur de l'arsenal de sanctions pénales existantes, a été créé en 1913 sous la colonisation, et enrichi depuis l'indépendance en 1956, la plupart du temps afin de renforcer l'autorité du régime. Son application discrétionnaire et sporadique met les Tunisiens dans une situation d'insécurité juridique. Cela les conduit, chacun à son niveau, à mettre en place des stratégies de protection et, donc, à entrer dans des relations de type clientéliste.⁵³ Les dispositions les plus répressives héritées de l'administration beylicale, du protectorat français et des régimes de Bourguiba et Ben Ali sont toujours en vigueur malgré la nouvelle Constitution de janvier 2014, censée les adapter à son esprit libéral.⁵⁴

Elles sont appliquées de manière discrétionnaire en fonction de l'« intime conviction du juge et non des preuves ». ⁵⁵ Tout peut « attirer des ennuis voire de la prison ». ⁵⁶ L'ancien régime utilisait fréquemment ces législations pour régler ses comptes dans le milieu des affaires ou le monde politique.⁵⁷

Afin de se prémunir contre l'arbitraire de l'Etat, de nombreux citoyens sont ainsi tentés soit de s'engager dans une quête d'argent permettant d'entretenir un réseau de

⁵³ Entretien de Crisis Group, avocat militant des droits humains, Tunis, janvier 2017.

⁵⁴ Une commission interministérielle est en train de rédiger un nouveau code pénal sous la direction du ministère de la Justice. Une première mouture devrait être prête en mai 2017. Entretiens de Crisis Group, juristes, Tunis, décembre 2016.

⁵⁵ Entretien de Crisis Group, professeur de droit, Tunis, janvier 2017. Selon l'article 150 du Code de procédure pénale, « hors les cas où la loi en dispose autrement, les infractions peuvent être établies par tout mode de preuve et le juge décide d'après son intime conviction. Si la preuve n'est pas rapportée, le juge renvoie le prévenu des fins de la poursuite ». Voir le Code de procédure pénale tunisien publié au Journal officiel n°32 du 2 et 6 août 1968.

⁵⁶ Entretien de Crisis Group, jeune entrepreneur de Tunis, Tunis, novembre 2016. Par exemple, être privé d'une autorisation d'un département ministériel donné, ou manquer à un contrôle technique peut théoriquement conduire un entrepreneur derrière les barreaux, tout comme signer un chèque sans provision. Voir l'article 412 ter de la loi n°2007-37 du 4 juin 2007, modifiant et complétant certaines dispositions du Code de commerce, et l'article 411 de la loi n°59-129, op. cit. La petite corruption, bien que présente dans la majorité des institutions, est punissable de dix ans de prison. Voir l'article 96 (modifié par la loi n°85-85 du 11 août 1985) du Code pénal. La fraude fiscale conduit théoriquement derrière les barreaux, bien que la plupart des Tunisiens ne paient pas l'impôt à la hauteur de ce que la loi stipule. Voir la loi n°2000-0082 du 9 août 2000 portant promulgation des textes fixant les droits et obligations du contribuable et les procédures y afférentes au niveau du contrôle et du contentieux de l'impôt, sous le titre « Code des droits et Procédures fiscaux ». Voir la loi n°2005-46 du 6 juin 2005, portant approbation de la réorganisation de quelques dispositions du Code pénal [de 1913] et leur rédaction. La réglementation des changes est également très stricte et interdit à un Tunisien ou un résident en Tunisie de posséder des devises sans déclaration et limite étroitement leur montant. Voir la loi n°76-18 du 21 janvier 1976, portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers. Entretiens de Crisis Group, hommes d'affaires, hauts fonctionnaires, spécialiste de fiscalité, Tunis, 2015-2016.

⁵⁷ Entretiens de Crisis Group, hauts fonctionnaires, membres des forces de sécurité et du parti de Ben Ali, Tunis, 2014-2016. Voir Béatrice Hibou, *La force de l'obéissance* (Paris, 2006).

relations ou de payer les pots-de-vin requis, soit de renforcer les formes de solidarités les plus diverses (corporatistes, syndicales, politiques, régionales, familiales).⁵⁸

Ces différents types de solidarités se croisent et ont contribué historiquement à développer des réseaux clientélistes qui se concurrencent mutuellement pour se faire une place dans les institutions publiques et bénéficier de leurs ressources. Ceux-ci fonctionnent sur le mode du copinage, du népotisme et du régionalisme : ils protègent certains citoyens au détriment d'autres tout en excluant le plus grand nombre des avantages qu'ils procurent. La vie politique, associative, syndicale et économique et, plus largement, le fonctionnement de l'Etat sont indissociables de ces réseaux, bien qu'ils soient loin de s'y réduire.⁵⁹

Le régime autoritaire avait réussi à en limiter le nombre, même s'il renforçait indirectement leur cohésion par l'arbitraire de l'application de ses lois répressives. Ben Ali avait ainsi mis en place un mécanisme de chantage par le biais des services de renseignement du ministère de l'Intérieur et du RCD, le parti hégémonique, accroissant le pouvoir et l'impunité des forces de sécurité intérieure et des militants du RCD.⁶⁰ Comme le précise un juriste :

Ben Ali jouait sur la peur. Il laissait politiciens, syndicalistes, riches entrepreneurs et hauts fonctionnaires tricher avec le système. Mais dès que ceux-ci osaient lever la tête, il les menaçait de prison en vertu d'articles de lois qui n'ont rien à voir avec la politique et sont encore en vigueur aujourd'hui.⁶¹

Le RCD, dissous en mars 2011, arbitrait les conflits entre réseaux clientélistes par la force, l'intimidation et l'argent, notamment les caisses noires des administrations centrales, régionales et locales ainsi que ses nombreuses associations-relai.

Après le départ de Ben Ali, ce système a volé en éclat. Les libertés publiques sont, depuis, relativement respectées, mais les législations répressives sont toujours en vigueur, ce qui pousse plusieurs responsables politiques, hommes et femmes d'affaires à tenter de reproduire à leur échelle le mécanisme de chantage développé sous la

⁵⁸ Un fonctionnaire des douanes, par exemple, évitera d'entrer dans ce type d'activités pour ne pas laisser planer de soupçons sur d'éventuelles activités de corruption, préférant la spéculation immobilière, l'ouverture de commerces à l'aide de prête-noms ou la construction d'une villa étalée sur plusieurs années. Entretien de Crisis Group, hommes d'affaires, cadres du ministère de l'Intérieur, militants associatifs, Tunis, août-octobre 2016.

⁵⁹ Giorgio Blundo et Pierre Olivier De Sardan, *Everyday Corruption and the State: Citizens and Public Officials in Africa* (Chicago, 2006).

⁶⁰ Entretien de Crisis Group, ancien haut responsable du RCD, Tunis, septembre 2015. Plusieurs syndicalistes rapportent des anecdotes expliquant que, sous Ben Ali, le régime avait des difficultés à contrôler quelqu'un qui n'aimait pas les femmes, la boisson et l'argent. Dans ce cas-là, il l'accusait d'islamisme ce qui aboutissait au même résultat. Entretien de Crisis Group, syndicalistes, Tunis, juin 2015.

⁶¹ Entretien de Crisis Group, juriste, Tunis, décembre 2016. Le régime laissait par exemple des cadres du secteur public s'adonner à des malversations puis les menaçait d'emprisonnement pour corruption, tout en les faisant monter en grade. Il s'assurait ainsi de leur fidélité. Ceux-ci étaient alors contraints de respecter à la lettre les consignes des supérieurs hiérarchiques qui « avaient accès à leur dossier ». « Les administratifs qui commettaient des délits avaient plus de chances de monter en grade et ont fini par former des cliques ». Entretien de Crisis Group, ancien responsable local, gouvernorat de Médenine, Tunis, juillet 2016.

dictature.⁶² L'argent et les solidarités de différents types représentent toujours une bonne protection, ce qui renforce les réseaux clientélistes, qui ne sont plus freinés dans leur élan. L'affairisme, le trafic d'influence et la corruption prolifèrent, ce qui entretient un climat d'incertitude économique. Celui-ci réveille la tentation du retour à la dictature qui garantissait une certaine prédictibilité des affaires et donnait l'impression de gérer méthodiquement les antagonismes socio-régionaux en les dissimulant.

C. *Formation des élites et régionalisme*

Ce pouvoir discrétionnaire de la bureaucratie crée de l'exclusion économique, justifiée et alimentée par la discrimination que cultivent les principaux dirigeants politiques et économiques depuis l'indépendance en 1956. A cette époque, les militants qui étaient les fers de lance du mouvement national ont pris la tête du nouvel appareil d'Etat. Ils étaient pour la plupart originaires des villages du Sahel sur la côte est du pays, une zone agricole peu touchée par la colonisation et prospère sur le plan économique. Sous le protectorat français, certains avaient pu accéder à une éducation bilingue, occuper des postes intermédiaires dans la fonction publique ou exercer des professions libérales.

Formant une nouvelle élite politique au lendemain de l'indépendance, ils ont sapé les assises du pouvoir de l'élite traditionnelle (aristocratie foncière, bourgeoisie commerciale citadine) tout en collaborant avec elle. Les Tunisiens du reste du pays (excepté des centres-villes de vieille urbanisation), c'est-à-dire des régions de l'intérieur peu développées, étaient en majeure partie issus de tribus nomades en voie de sédentarisation.⁶³ Quelques-uns ont accédé à des postes politiques à responsabilité, mais la plupart sont restés en bas de l'échelle sociale.

Une hiérarchisation morale des Tunisiens selon leur aptitude à la modernité, reprenant en partie le discours colonial, s'est parallèlement imposée dans les mentalités, sans être ouvertement évoquée par la classe politique, car le pouvoir autoritaire la considérait comme dangereuse pour l'unité nationale. Elle présentait, au sommet, les Sahéliens comme travailleurs et ouverts à l'altérité, à mi-chemin, les élites traditionnelles (dites « *beldis* »), civilisées, modérées, mais conservatrices et appartenant au passé, et, en bas de l'échelle, les descendants de nomades des régions intérieures, turbulents et indisciplinés, voire séditionnaires dans le Sud.⁶⁴

Au cours des années 1960-1970, l'école républicaine a permis à beaucoup de citoyens, quelle que soit leur place dans cette classification mentale discriminante, d'occuper des postes importants dans la fonction publique. Mais, à partir des années 1980, la hiérarchie tacite classant les citoyens selon leur origine familiale et régionale s'est rigidifiée et la mobilité sociale s'est réduite. Les recrutements dans le secteur

⁶² Voir les rapports de Crisis Group, *Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie*, et *Tunisie : justice transitionnelle et lutte contre la corruption*, tous deux op. cit.

⁶³ L'appartenance de la parentèle à un centre-ville de vieille urbanisation (Tunis, Kairouan, Sfax notamment), dit intra-muros (ou à l'intérieur des remparts), s'exprime à travers le nom de famille, de même que la descendance turque ou andalouse, et confère une distinction sociale en attestant une certaine parenté avec l'élite traditionnelle.

⁶⁴ Le terme « *beldi* » désigne le bourgeois qui réside dans la capitale Tunis ou dans un centre-ville de vieille urbanisation et occupe un métier typiquement urbain (artisanat, commerce, etc.) Il est couramment utilisé en Tunisie pour qualifier les familles de l'élite traditionnelle.

public ont diminué sans que l'Etat ne dynamise suffisamment le secteur privé et n'y mette en place des dispositifs de protection sociale aussi attrayants que dans le public, principal ascenseur social.⁶⁵

Ceci, en poussant de nombreux diplômés vers une fonction publique qui a de moins en moins de postes à offrir, a augmenté la perception du favoritisme à l'embauche. Les files d'attente pour obtenir des postes publics se sont allongées, ce qui, du même coup, a encouragé le népotisme et le régionalisme dans l'accès à l'emploi.

Comme l'explique un haut fonctionnaire, « les liens politiques et clientélistes cumulés depuis le début de la décennie 1960 ont permis aux familles du Sahel et à leurs alliés des grandes familles citadines de se consacrer à la tête de l'exécutif et de verrouiller l'économie à leur profit par le biais de réglementations sur-mesure ».⁶⁶ Ce verrouillage a transféré une partie de l'activité économique en dehors du cadre formel. La contrebande transfrontalière et les inégalités régionales se sont accrues, nourrissant le sentiment de marginalisation et de frustration de nombre de citoyens, lequel est en partie à l'origine du soulèvement de 2010-2011.⁶⁷

D'après une frange importante de Tunisiens, une ligne de démarcation sépare toujours deux castes socio-régionales, elles-mêmes divisées. L'une contrôle les « cercles de décision » économique.

En haut se situent les gens de la côte est, « de Monastir, Hammam Sousse et Mehdiya », qui fournissent l'essentiel des responsables administratifs des différents offices et agences étatiques, et des grandes entreprises à ossature familiale dans le secteur protégé.⁶⁸ Cette caste comprend aussi la communauté sfaxienne, fortement représentée dans le domaine bancaire, et les riches commerçants de Djerba ou de Tozeur issus de familles de grands propriétaires terriens du Sud, dont certains sont responsables du syndicat patronal. Les Tunisois « de plus en plus présents au niveau économique et politique depuis la révolution et surtout la victoire de Béji Caïd Essebsi et Nida Tounes fin 2014 » en font également partie.⁶⁹

En bas, se trouvent les Tunisiens issus d'anciennes tribus nomades de l'intérieur du pays, parfois qualifiés de manière péjorative de « *jbour* » ou « *ga'a* » (ploucs) ou « ceux issus de derrière les plaques » – c'est à dire de la ruralité. La plupart ont intégré

⁶⁵ *La politique sociale en Tunisie de 1881 à nos jours*, op. cit.

⁶⁶ Entretien de Crisis Group, contrôleur public, Tunis, octobre 2016.

⁶⁷ Voir le rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°124, *Tunisie : relever les défis économiques et sociaux*, 6 juin 2012.

⁶⁸ Entretien de Crisis Group, haut fonctionnaire, septembre 2016.

⁶⁹ Entretien de Crisis Group, responsable politique, Tunis, septembre 2016. Chaque segment de ces élites nourrit ses propres frustrations vis-à-vis du Sahel, qui n'est lui-même pas homogène, divisé principalement entre Monastir (ville de naissance de Bourguiba) et Hammam Sousse (ville de naissance de Ben Ali). Comme le note un professeur d'histoire, « les Sfaxiens se considèrent marginalisés historiquement par les Sahéliens. Les Tunisois ressentent une certaine amertume à l'égard des Sahéliens qui ont contribué à les déclasser après l'indépendance. Les Djerbiens estiment que l'Etat les a écartés du pouvoir politique parce que Salah Ben Youssef, le rival de Bourguiba dans les années 1950, est originaire de l'île de Djerba ». Entretien de Crisis Group, Tunis, juillet 2016. Le président Essebsi est un Tunisois issu de l'élite traditionnelle, comme le chef du gouvernement, Youssef Chahed, qui est apparenté au chef de l'Etat. Pour la première fois dans l'histoire de la Tunisie moderne, aucun ministère régalien n'est dirigé par un Sahélien, ce qui pour un homme d'affaires sahélien signifie que « les Tunisois essayent de prendre leur revanche sur les Sahéliens ». Entretien de Crisis Group, Tunis, novembre 2016.

la fonction publique, vivent de l'économie parallèle dans les régions délaissées et des zones périurbaines ou constituent la classe émergente d'entrepreneurs du secteur formel ou informel.

Même si la Constitution de janvier 2014 consacre le principe de discrimination positive pour favoriser l'équilibre de développement entre les régions, et que la loi 53 de décembre 2013, qui fixe les attributions de la justice transitionnelle, étend le statut de victime de l'individu à la région, une forme de « racisme socio-régional » persiste.⁷⁰ Il se reflète dans les relations entre les opérateurs économiques des régions de l'intérieur et l'administration publique.⁷¹ Le régionalisme économique est également une réalité.⁷²

En 2015, par exemple, un gouverneur originaire d'un gouvernorat plus favorisé que celui où il exerce ses fonctions a « bloqué » de manière intentionnelle des projets de développement en mesure de concurrencer les entreprises de sa région d'origine.⁷³ Par ailleurs, comme l'explique un ancien responsable politique de Médenine, dans le Sud :

Normalement, pour débloquer un projet, si tu n'as pas de contact, tu dois payer. Mais si personne ne donne un coup de fil pour toi ou si tu n'as pas assez d'argent, tu ne peux rien faire. Il te faut un partenaire de préférence sahélien, mais la question est qui ? Il y a plusieurs projets de cliniques dans le Sud pour les blessés libyens. Les Sahéliens, Tunisois, Sfaxiens et Djerbiens les bloquent pour ne pas être concurrencés. C'est impossible d'obtenir une autorisation.⁷⁴

Certains membres du syndicat patronal Utica affirment militer pour alléger les procédures bureaucratiques et ouvrir l'accès au marché et, donc, affaiblir ce système d'exclusion et de discrimination.⁷⁵ Cependant, la plupart des législations sectorielles qui le nourrissent perdurent (autorisations, cahiers des charges fixés par les ministères

⁷⁰ Voir la loi n°2013-53 du 24 décembre 2013, relative à l'instauration de la justice transitionnelle et à son organisation.

⁷¹ L'article 12 de la Constitution tunisienne stipule ainsi : « l'Etat a pour objectif de réaliser la justice sociale, le développement durable, l'équilibre entre les régions et une exploitation rationnelle des richesses nationales en se référant aux indicateurs de développement et en se basant sur le principe de discrimination positive ». Constitution tunisienne, 26 janvier 2014. En juin 2015, des associations ont déposé un dossier à l'Instance vérité et dignité (IVD) au nom du gouvernorat de Kasserine, le présentant comme une région victime. Rapport de Crisis Group, *Tunisie : justice transitionnelle et lutte contre la corruption*, op. cit.

⁷² « Disparités régionales, état des lieux d'une discrimination », op. cit. ; et « Il existe un racisme social et régional en Tunisie », *Le Monde*, 6 février 2016.

⁷³ Entretien de Crisis Group, entrepreneurs, Tunis, septembre 2016.

⁷⁴ Entretien de Crisis Group, Tunis, juillet 2016. Un ancien haut cadre sécuritaire affirme aussi : « si tu donnes un million de dinars à un Sahélien il va le faire fructifier, parce que les Sahéliens ont l'esprit entrepreneur. Si tu donnes la même somme à un habitant de Kasserine dans l'Ouest du pays, il va la dépenser. C'est normal, les Kasserinois sont avant tout des consommateurs ». Entretien de Crisis Group, Tunis, novembre 2016.

⁷⁵ Entretien de Crisis Group, hommes d'affaires, membres de l'Utica, Tunis, juin-novembre 2016. Un ancien ministre des Finances ajoute que les hommes d'affaires établis ne craignent pas la concurrence de nouveaux venus : « les entrepreneurs qui pénètrent le jeu économique ne représentent pas une menace pour les anciens. Comment comptent-ils entrer dans l'industrie par exemple ? Il y a des barrières liées au savoir-faire. Tel groupe a cumulé des relations à l'étranger, tel autre de l'expérience en matière de trésorerie, etc. ». Entretien de Crisis Group, Tunis, janvier 2017.

de tutelle), malgré la nouvelle loi sur la concurrence et le nouveau code d'incitation aux investissements, tous deux d'inspiration libérale.⁷⁶

Les commissions interministérielles, qui essaient de recenser les procédures réglementaires limitant l'accès à l'économie formelle et de les simplifier, ne parviennent jamais à achever leur travail. Beaucoup d'agents administratifs et membres des milieux d'affaires exerceraient des pressions pour le bloquer.⁷⁷

Les grands groupes familiaux revendiquent davantage de liberté d'entreprendre dans les branches qu'ils veulent conquérir tout en luttant pour maintenir hermétique le domaine protégé ou concurrentiel dans lequel ils opèrent et y conserver des avantages fiscaux.⁷⁸

Dans de nombreux cas, les hommes et femmes d'affaires les plus puissants défendent bec et ongles leurs intérêts croisés. Les plus influents siègent dans une centaine de conseils d'administration, couvrant la plupart des institutions publiques et privées, en commençant par la Banque centrale, les établissements bancaires, les offices étatiques, puis en bout de chaîne, l'Utica et les principales entreprises privées.⁷⁹ Beaucoup entretiennent des relations de type clientéliste avec des cadres de l'administration publique (au sein des ministères de l'Intérieur, de la Justice, ou des Finances) et des membres de partis politiques, de la société civile, des médias et du barreau.⁸⁰

Des ententes oligopolistiques visant à écarter des concurrents dans le cadre d'appels d'offres publics, le blocage de projets de développement et l'intimidation de chefs d'entreprises étrangers au sérail sont monnaie courante.⁸¹ Comme l'explique un haut fonctionnaire :

Lorsqu'un entrepreneur de la Tunisie intérieure tente de lancer une activité dans sa région, là où en règle générale il n'y en a pas, le chef d'entreprise qui opère dans le même secteur que lui dans la capitale ou sur la côte va le contacter et lui dire, « mais pourquoi tu rentres dans ce business ? Si tu veux investir, fais-le dans mon

⁷⁶ Loi n°2015-36, et loi n°2016-71, toutes deux op. cit.

⁷⁷ Entretiens de Crisis Group, hauts fonctionnaires, responsables politiques, août-novembre 2016.

⁷⁸ Entretiens de Crisis Group, hommes d'affaires, avocats, ancien ministre, Tunis, septembre-décembre 2016.

⁷⁹ Comme le note un avocat d'affaires, « l'Utica peut mettre son veto sur un ministre, un secrétaire d'Etat ou un directeur général. A travers le syndicat patronal, les hommes d'affaires qui financent les partis politiques peuvent ainsi menacer un membre du gouvernement ou un haut fonctionnaire de destitution, s'il autorise ou refuse de bloquer ou de débloquer tel ou tel projet économique ». Entretien de Crisis Group, Tunis, janvier 2017.

⁸⁰ Entretiens de Crisis Group, hommes d'affaires, hauts fonctionnaires, responsables politiques, Tunis, 2016.

⁸¹ Comme le note un responsable de l'Inluc : « L'administration est en liaison avec les groupes "mafieux", surtout dans le domaine du trafic d'achat de contrats publics. Cela va de l'achat d'une bouteille d'eau à la construction d'une autoroute. Cela concerne près de la moitié du budget de l'Etat, soit 15 milliards de dinars (environ 6,5 milliards d'euros). Les appels d'offres se négocient parfois de gré à gré lors de réunions de conseils ministériels restreints. Mais c'est plutôt lors de l'exécution du marché que les fuites se produisent. Certains entrepreneurs sont, en effet, mieux conseillés que d'autres grâce à leurs contacts dans l'administration publique ». Entretiens de Crisis Group, Tunis, septembre 2016 ; entrepreneurs impliqués dans certaines activités de trafic transfrontalier, habitants des gouvernorats de Kasserine et de Médenine, septembre-octobre 2016.

entreprise, mais ne touche pas à ceci, c'est mon domaine ». La suite est simple, s'il n'obtempère pas, son business sera bloqué d'une manière ou d'une autre.⁸²

Plusieurs opérateurs économiques des zones frontalières impliqués dans des activités de contrebande notent que de riches entrepreneurs de la capitale ou du Sahel, des politiciens, des agents administratifs et des douaniers leur mettent des bâtons dans les roues à dessein. Certains parmi ces derniers profitent de la manne financière qu'ils déversent en pots-de-vin et salaires parallèles.⁸³ Plus généralement, ces entrepreneurs des régions limitrophes décrivent la relation économique entre, d'un côté, la capitale et le Sahel et, de l'autre, l'intérieur du pays, comme un rapport inégal entre centre développé et périphérie sous-développée. Comme le note le chef d'un réseau de contrebande :

Nous ne sommes qu'une place frontalière, un endroit de passage. On fait entrer des produits d'Algérie sur le territoire et ensuite ce sont les grands groupes commerciaux qui réalisent des bénéfices avec nos marchandises. Nous collaborons avec eux à travers des intermédiaires. Mais ils nous font bien comprendre qu'ils peuvent bloquer nos affaires parce qu'ils sont proches des directeurs centraux des douanes. Ils ne veulent pas que nous nous émancipions de leur tutelle. Une fois, un homme d'affaires du Sahel a fait bloquer un de mes convois et m'a téléphoné en me disant, « tu vois ce qu'on peut faire ? La prochaine fois, sois moins gourmand sur le prix ». ⁸⁴

Renforcer les liens avec le centre de pouvoir constitue, pour nombre d'opérateurs économiques des régions délaissées, le seul moyen d'accéder à l'économie formelle ou d'augmenter leurs profits.⁸⁵ A cette fin, précise un chef d'entreprise de Médenine, « ceux-ci ne vont pas hésiter à écraser leur propre frère ». ⁸⁶

Cette mécanique d'exclusion sociale et administrative entretient ainsi les inégalités de développement entre les régions et renforce le conflit entre l'élite économique établie et la classe émergente d'hommes d'affaires, sur fond de montée du clientélisme et du trafic d'influence.

⁸² Entretien de Crisis Group, Tunis, octobre 2016.

⁸³ Entretiens de Crisis Group, contrebandiers, habitant du gouvernorat de Kasserine, septembre-octobre 2016.

⁸⁴ Entretien de Crisis Group, Kasserine, septembre 2016.

⁸⁵ Entretien de Crisis Group, jeune entrepreneur de Tataouine, chefs d'entreprises et contrebandiers de l'intérieur du pays, Tunis, Kasserine, Médenine, 2016.

⁸⁶ Entretien de Crisis Group, Tunis, août 2016. Une partie de l'élite économique établie réside dans l'intérieur du pays. Elle est souvent issue de familles de grands ou moyens propriétaires fonciers (ancienne élite traditionnelle) dont les descendants ont tissé des réseaux clientélistes durant leurs études secondaires ou supérieures dans la capitale. Sous Ben Ali, certains sont retournés dans leur région d'origine « afin d'aider à la développer » et ont constitué un monopole dans leur secteur d'activité grâce à leurs liens avec le pouvoir. Un jeune entrepreneur de Sfax observe : « ils considèrent leur localité d'origine comme leur propriété. Ils dirigent des associations de développement local. Ils peuvent mobiliser des délinquants pour saboter les projets concurrents et racketter ceux qui réussissent à les mettre en œuvre ». Entretien de Crisis Group, Tunis, août 2016. De même, des hommes d'affaires de la classe émergente n'hésitent pas à s'intimider mutuellement. Un projet de zone franche sur une terre de 130 hectares offerte par des familles de la région de Kasserine est, par exemple, bloqué depuis 2015 par un responsable administratif régional proche d'un chef d'un réseau de trafic transfrontalier qui n'a pas « trouvé son compte dans le projet ». Entretiens de Crisis Group, hommes d'affaires, Kasserine, novembre 2016.

IV. Dépolitiser l'économie pour protéger l'Etat

Afin de protéger les pouvoirs publics des réseaux clientélistes, il devient nécessaire d'ouvrir la compétition économique à l'ensemble des Tunisiens, de la rendre plus équitable et de mettre en place des mesures de lutte contre la corruption. Ceci contribuerait à libérer l'Etat des « courtiers politiques et de l'influence des législations arbitraires et des intérêts parasites ».⁸⁷

A. Vers la clientélisation de l'Etat ?

Fin 2014, la victoire de Nida Tounes aux élections législatives et l'arrivée de son président Béji Caïd Essebsi à la tête de l'Etat a fait éclater l'unité de circonstances de l'élite économique établie, réalisée lors de sa lutte contre la troïka (2011-2014). Depuis, ses divisions affairistes et régionalistes s'approfondissent dans un contexte où l'exigence de transparence sur le financement des partis politiques n'est pas respectée.⁸⁸

Plusieurs de ses représentants sont entrés en politique de manière directe (députation) ou indirecte (financement de partis ou de fractions de partis), ce qui nourrit le trafic d'influence au sein des principaux centres de pouvoir (palais présidentiel, présidence du gouvernement et parlement).⁸⁹ Des dizaines d'hommes et de femmes d'affaires ont été élus sur des listes de Nida Tounes, de l'Union patriotique libre ou d'Afak Tounes (les formations politiques les plus proches des réseaux d'affaires), et siègent actuellement à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP). Les conflits d'intérêts sont fréquents.⁹⁰ Les députés bénéficient de l'immunité parlementaire et ne sont pas tenus de déclarer leurs biens comme le personnel gouvernemental et les hauts fonctionnaires.⁹¹

L'ARP « constitue le centre de convergence des réseaux clientélistes », note un ancien responsable politique.⁹² Entrepreneurs, hauts fonctionnaires, militants politiques et syndicaux sont unanimes : plusieurs députés sont devenus spécialistes de courtage et de portage d'affaires. Par ailleurs, selon eux, les opérateurs économiques qui ont financé la campagne électorale de certains partis ou ont été élus, influencent

⁸⁷ Hernando de Soto, *The Other Path: The Economic Answer to Terrorism* (New York, 1989).

⁸⁸ Le financement des formations politiques demeure peu transparent en dépit d'une loi sur les partis politiques promulguée en 2011 qui soumet leurs comptes à un étroit contrôle. D'après le décret-loi n°2011-87 du 24 septembre 2011, portant organisation des partis politiques, les formations politiques doivent soumettre un rapport financier annuel à la Cour des comptes. Cependant, la grande majorité ne s'acquiesce pas de cette obligation. Comme le note un représentant d'une ONG tunisienne spécialisée dans la lutte contre la corruption, « An-Nahda n'a jamais rien déclaré et Nida Tounes rien depuis 2014 ». Entretien de Crisis Group, Tunis, janvier 2017.

⁸⁹ Entretiens de Crisis Group, responsables politiques, hommes d'affaires, hauts fonctionnaires, Tunis, 2016.

⁹⁰ « Les conflits d'intérêts sont nombreux, mais il est difficile d'en dessiner la carte. Les parlementaires ne déclarent rien », note un membre d'une ONG tunisienne spécialisée dans la lutte contre la corruption. Entretien de Crisis Group, Tunis, janvier 2017.

⁹¹ La loi n°87-17 du 10 avril 1987, relative à la déclaration sur l'honneur des biens des membres du gouvernement et de certaines catégories d'agents publics, est toujours en vigueur mais ne concerne pas les députés de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) ni les membres des instances constitutionnelles malgré l'article 11 de la Constitution qui prévoit une telle déclaration.

⁹² Entretien de Crisis Group, Tunis, octobre 2016.

directement les nominations des ministres, des secrétaires d'Etat, des cadres de l'administration centrale, régionale et locale, y compris des douanes et des forces de sécurité intérieure.

Ces derniers sont tenus de « renvoyer l'ascenseur » aux hommes et femmes d'affaires qui ont contribué à les nommer en bloquant et débloquant des projets économiques, une fois en poste. Certains, comme sous la dictature, se verraient dans l'obligation d'obtempérer pour éviter de voir leurs dossiers de mœurs, de fiscalité ou de corruption étalés au grand jour, d'autres le feraient sous la menace de révocation ou seulement pour s'acquitter de leur dette.⁹³

Ces réseaux clientélistes sont en grande partie contrôlés par des membres de l'élite économique établie, malgré l'instabilité gouvernementale qui en renouvelle fréquemment des éléments-clés au sein des institutions publiques.⁹⁴ Les hommes et femmes d'affaires originaires des régions délaissées ont du mal à tisser des liens politiques et administratifs durables avec les membres de ces réseaux et à bénéficier de leurs faveurs en payant des pots-de-vin.⁹⁵ Les rares entrepreneurs de l'intérieur qui y ont conquis des positions centrales après la chute de Ben Ali travaillent pour leur propre compte, renforçant parfois de manière agressive la clientélisation des institutions publiques tout en fermant la porte aux autres hommes et femmes d'affaires émergents.

B. *Lutter contre la corruption : une nécessité*

Réduire l'influence des réseaux clientélistes et limiter la corruption devient urgent mais requiert une volonté politique en partie absente. Bien que le gouvernement considère ce combat comme une priorité, l'Instance nationale de lutte contre la corruption (Inlucc) ne dispose pas du soutien politique et des moyens matériels suffisants.⁹⁶ La présidence de la République, le gouvernement et l'ARP devraient mettre en œuvre, budgétiser et assurer l'application de la stratégie de l'Inlucc, en dotant cette instance des ressources nécessaires sur les plans humain et financier.⁹⁷

⁹³ Entretiens de Crisis Group, entrepreneurs, hauts fonctionnaires, militants politiques et syndicaux, Tunis, août-décembre 2016.

⁹⁴ En un peu plus de quatre ans, cinq gouvernements se sont succédé.

⁹⁵ Comme le note un riche contrebandier de l'Ouest, « les lobbies politiques et l'Etat cherchent seulement à nous prendre de l'argent. Quand on se balade dans une administration centrale pour essayer d'obtenir une autorisation, les fonctionnaires nous considèrent comme des banques ambulantes. Tu donnes de l'argent à celui-ci ou à celui-là et à la fin du compte, cela ne sert à rien. Après un remaniement ministériel, il faut repartir à zéro ». Entretien de Crisis Group, contrebandier, région de Kasserine, Kasserine, septembre 2016.

⁹⁶ La lutte contre la corruption fait partie des six axes du « document de Carthage » signé le 13 juillet 2016 par les principales forces politiques et syndicales, et qui fixe les priorités du gouvernement d'union nationale. En août 2016, le chef du gouvernement Youssef Chahed avait déclaré que pour améliorer la situation économique, il fallait faire face aux lobbies de la corruption de plus en plus puissants et résistants aux réformes. « Youssef Chahed déterminé à lutter contre les lobbys de la corruption », Kapitalis (kapitalis.com), 26 août 2016. Entretien de Crisis Group, Chawki Tabib, président de l'Inlucc, septembre 2016, Tunis.

⁹⁷ Le 9 décembre 2016, l'Inlucc a doté le pays d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption, assez complète et en phase avec les résolutions de la Convention des Nations unies contre la corruption (Cnuc), signée par la Tunisie en 2008. Elle souligne notamment la

Eradiquer le trafic d'influence constitue un vœu pieux. Il serait plus réaliste de l'encadrer sur le plan juridique en réfléchissant à un projet de loi codifiant les activités de lobbying économique. Quant aux réseaux clientélistes, plusieurs mesures pourraient les affaiblir. Les organisations politiques devraient tout d'abord soumettre leur rapport financier annuel à la Cour des comptes.⁹⁸ Les autorités devraient aussi étendre la déclaration de patrimoine des membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires aux parlementaires et membres du cabinet présidentiel.⁹⁹

Par ailleurs, il conviendrait de simplifier considérablement les formalités administratives dans le domaine économique et de supprimer les dispositifs juridiques trop répressifs et privatifs de liberté, notamment du nouveau code pénal et du code de procédure pénale en cours de rédaction.¹⁰⁰ Ceci réduirait le pouvoir discrétionnaire des agents administratifs et permettrait non seulement d'améliorer la moralité publique, mais aussi de mettre à mal le système d'exclusion administrative et de domination socio-régionale en s'attaquant à l'élément essentiel qui lui permet de perdurer.

C. Lancer une initiative de dialogue économique national

Cette série de mesures heurte de front les intérêts des oligopoles privés. C'est l'une des raisons pour lesquelles la volonté politique de les mettre en œuvre est en partie absente, une fraction non négligeable des dirigeants politiques étant désormais liée de près ou de loin à ces réseaux d'affaires qui n'ont pas intérêt à ce que des réformes de ce type aboutissent. D'après un haut fonctionnaire :

Beaucoup de chefs d'entreprises sont en train de sortir leur argent vers l'étranger. Le pays va faire faillite. Ensuite, ces derniers reviendront en position de force et se proposeront de sauver la Tunisie, en augmentant les salaires, créant des emplois dans l'intérieur du pays, etc. Ils diront, « laissez-nous travailler et ne nous parlez plus de transparence et de concurrence. Le modèle ne doit pas changer. Ne touchez pas à nos avantages ». A ce moment, ils verrouilleront les secteurs de l'économie qu'il reste à verrouiller, épaulés par une nouvelle dictature ou une démocratie de façade. Actuellement, ils font exprès de laisser pourrir la situation économique. Pour eux, il faut que dans l'inconscient collectif plus personne ne pense à changer ce système, et ce, sur plusieurs générations.¹⁰¹

Renforcer la volonté politique permettant de lutter de manière efficace contre la corruption exige désormais de sortir des sentiers battus et d'innover, quitte à bousculer des tabous. Le gouvernement, la présidence de la République et les principales forces politiques, syndicales et associatives devraient entamer un dialogue économique

nécessité de renforcer la volonté politique en matière de lutte contre la corruption, de favoriser l'emploi dans le secteur public des personnes répondant aux critères de compétence et d'intégrité et de simplifier les procédures administratives qui encouragent la corruption des cadres et agents publics. Voir الاستراتيجية الوطنية للحوكمة الرشيدة ومكافحة الفساد [La stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption], Akher Khabar (www.akherkhabar.com), 9 décembre 2016.

⁹⁸ Décret-loi n°2011-87, op. cit.

⁹⁹ Ce qui nécessiterait l'amendement de la loi n°87-17, op. cit.

¹⁰⁰ La stratégie nationale de lutte contre la corruption évoque notamment la simplification des formalités administratives. Voir الاستراتيجية الوطنية للحوكمة الرشيدة ومكافحة الفساد, op. cit.

¹⁰¹ Entretien de Crisis Group, Tunis, septembre 2016.

national suivi et approfondi avec les opérateurs économiques les plus influents du pays, soit près de 300 personnes, qui contribuent à entraver la mise en place de ces mesures.

Bien que le risque existe de légitimer des individus dont certains sont dans l'illégalité ou sous le coup de poursuites pénales, une initiative de cet ordre devient hélas indispensable vu la paralysie des réformes, corolaire peu avouable de l'influence grandissante de ces « hommes de l'ombre ».

Ce dialogue aurait pour objectif de traiter le mal à la racine en posant la question de la nécessité de rendre la compétition économique nationale plus ouverte et transparente aux nouveaux venus de l'intérieur du pays. Dans le cadre de ce dialogue, les élites économiques établies devraient accepter de laisser libre l'accès au crédit et au marché aux hommes et femmes d'affaires de la classe d'affaires émergente.

Malgré les réticences, la demande d'un dialogue de ce type existe de part et d'autre du spectre politique et économique.¹⁰² Plusieurs dirigeants et ex-dirigeants de partis estiment que les hommes et femmes d'affaires originaires de l'intérieur du pays et faiblement représentés sur le plan syndical et politique, ont un rôle essentiel à jouer pour approfondir le consensus politique et, note l'un d'eux, « sauver l'économie nationale ».¹⁰³

Certains membres de l'élite économique établie affirment être disposés à discuter avec des représentants de cette nouvelle classe d'entrepreneurs, car, selon un chef d'entreprise, « si le bateau coule, nous coulerons tous avec ».¹⁰⁴ Pour leur part, beaucoup d'entrepreneurs des régions marginalisées, y compris les opérateurs tirant profit du trafic transfrontalier, se disent prêts à « dialoguer avec le centre », se détourner de ce commerce illégal et participer activement au développement de leur région au lieu d'investir leur argent en activités peu productives, le plus souvent dans la capitale.¹⁰⁵

Des opérateurs économiques liés à la contrebande transfrontalière affirment vouloir investir dans un « business clean » (des activités légales), notamment pour l'avenir de leurs enfants, dont certains font des études supérieures à l'étranger. Ils formulent le souhait de quitter un statut somme toute peu respectable, et d'échapper au racket de la corruption.¹⁰⁶ Comme le note l'un d'eux, « entre les enveloppes aux

¹⁰² Entretiens de Crisis Group, hommes d'affaires et contrebandiers, responsables politiques, Tunis, Kairouan, Kasserine, Médenine, Ben Guerdane, juin-novembre 2016.

¹⁰³ Entretien de Crisis Group, responsable d'un parti politique d'opposition, Tunis, septembre 2016.

¹⁰⁴ Entretien de Crisis Group, Tunis, mars 2017.

¹⁰⁵ Les cartels tribaux de contrebande dans le Sud (Ben Guerdane, Médenine, Gabès) investissent plutôt dans l'immobilier et les petits commerces (cafés, restaurants, salons de thé, épiceries, stations d'essence et de lavage) dans le Sahel et dans la capitale, jusqu'aux quartiers les plus dispendieux comme les berges du Lac II. Entretiens de Crisis Group, chef d'entreprise de Médenine, Tunis, septembre 2016 ; commerçants de Ben Guerdane, de Médenine et Tunis, Ben Guerdane, Médenine, Tunis, août-septembre 2016. Voir également Olfa Lamloun, « Marginalisation, Insecurity and Uncertainty on the Tunisian–Libyan Border », International Alert, décembre 2016.

¹⁰⁶ Entretiens de Crisis Group, contrebandiers, gouvernorat de Kasserine, septembre-octobre 2016 ; jeune entrepreneur de Tataouine, député d'opposition, Tunis, septembre 2016-mars 2017. Dans l'Ouest, plusieurs contrebandiers ont constitué des dizaines de sociétés clandestines d'import/export, de travaux publics, de briques, de montage de produits électroménagers – la taxe sur la valeur ajoutée est moindre sur les produits non finis – et de fonte de cuivre, de zinc et d'aluminium. Une partie a dû fermer faute d'autorisation, mais une autre continue de fonctionner avec la complicité intéressée

hauts cadres de l'administration centrale, aux personnalités politiques, aux douanes et à la garde nationale pour tenter de légaliser mes affaires et éviter les saisies, je dépense beaucoup plus d'argent que si je payais l'impôt ».¹⁰⁷

La réussite de ce dialogue passe par le respect du droit national et international et doit se fonder sur la cartographie précise des réseaux d'influence ainsi que le choix objectif de ses participants à l'aide d'indicateurs spécifiques (légitimité et crédibilité des individus, influence tribale ou clanique, sociale et politique, estimation de la fortune, intention de participer de manière constructive aux débats, etc.).

À l'issue de ce dialogue, les élites économiques établies accepteraient de lever graduellement une partie des dispositifs réglementaires qui les préservent de la concurrence et s'engageraient à cesser de bloquer les projets économiques des hommes et femmes d'affaires de la classe émergente en utilisant leurs contacts au sein de l'administration publique. En échange, les élites économiques établies qui font l'objet de poursuites judiciaires pour des affaires de corruption sous le régime de Ben Ali et ont joué le jeu du dialogue, seraient amnistiées comme une partie le réclame depuis 2015 en militant pour la promulgation d'une loi de réconciliation économique.¹⁰⁸

Les entrepreneurs de la classe émergente ne devraient plus être victime du pouvoir discrétionnaire des agents administratifs. Leur frange maintenue ou se complaisant dans l'illégalité de l'économie souterraine devrait pouvoir intégrer l'économie formelle grâce à des mesures d'amnistie de change. Les pouvoirs publics devraient les inciter à utiliser leurs devises cumulées pour financer des projets de développement local en partenariat avec l'Etat. Ces projets viseraient notamment à créer un effet d'entraînement économique rendant les régions déshéritées plus attractives pour les investisseurs (amélioration des infrastructures, de la qualité de vie et de l'accès aux services sociaux de base), notamment dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

Ceci pourrait se concrétiser par la mise en place de fonds d'investissements public-privé gérés par des professionnels privés et dédiés au développement des régions délaissées (fonds infrastructures, technoscientifique, immobilier, tourisme, mise en valeur du terroir, etc.) dans lesquels l'Etat verserait une somme de départ,

des autorités régionales et locales. Entretiens de Crisis Group, commerçants de Ben Guerdane, de Médenine et Tunis, Ben Guerdane, Médenine, Tunis, août-septembre 2016.

¹⁰⁷ Il explique par ailleurs : « je voulais faire du commerce légal de légumes avec l'Algérie, le responsable des douanes m'a déconseillé d'entamer les démarches. Il m'a même dit ironiquement, "il vaut mieux que tu continues à les passer en contrebande avec les ânes comme ça on gagne tous les deux" ». Entretien de Crisis Group, contrebandier, région de Kasserine, septembre 2016.

¹⁰⁸ La plupart des forces associatives et formations d'opposition avaient assimilé ce projet de loi présidentiel au « blanchiment des corrompus de l'ancien régime », en raison notamment de sa focalisation sur la défense de l'élite économique établie, des mécanismes de conciliation opaques qu'il prévoyait et de la mauvaise communication qui avait entouré sa présentation. En 2016, Crisis Group avait critiqué ce projet tout en prenant position pour une initiative de ce type, recommandant, par ailleurs, à l'Instance vérité et dignité d'essayer de renforcer le consensus politique autour du processus de justice transitionnelle. Rapport de Crisis Group, *Tunisie : justice transitionnelle et lutte contre la corruption*, op. cit. En mars 2017, la nécessité d'une réconciliation économique de cet ordre a de nouveau fait irruption dans le débat public à la suite de la condamnation de ministres de Ben Ali à des peines de prison ferme pour des affaires de corruption sous l'ancien régime. « Tunisie : Possible retrait du projet de loi sur la réconciliation pour modification », TAP (www.tap.info.tn), 9 mars 2017.

par exemple, à travers la Caisse des dépôts et consignations. Les opérateurs économiques pourraient investir dans ces fonds sans que les pouvoirs publics ne connaissent l'origine de leur capital.¹⁰⁹

Ainsi, les établissements bancaires seraient davantage enclins à octroyer des financements aux entrepreneurs des régions déshéritées, que l'Etat garantirait au nom du principe constitutionnel de discrimination positive ou de la lutte pour l'égalité des chances. Les pouvoirs publics devraient, dans le même temps, aider ces opérateurs économiques à renforcer leur capacité technique dans le domaine de la direction d'entreprise (connaissance de la loi et des étapes de réalisation d'un projet, mise en contact avec des bureaux d'études spécialisés, etc.) afin qu'ils puissent participer à la définition précise des besoins économiques et sociaux de leur localité d'origine.

Les mesures d'amnistie qui naîtraient de ce dialogue devraient s'accompagner d'outils de contrôle très stricts afin que les entrepreneurs ayant commis des actes répréhensibles sur le plan pénal ne puissent pas récidiver (engagement formel à quitter l'économie souterraine, délai fixé par l'Etat à l'issue duquel des mesures de confiscation des biens seraient mis en œuvre, aveux concernant les pratiques de corruption sous le régime de Ben Ali dans le cadre du processus de justice transitionnelle, etc.).

De même, une politique dissuasive devrait être mise en place à l'égard des opérateurs économiques qui refuseraient de participer aux discussions. La corruption et la contrebande devront nécessairement être plus sévèrement sanctionnées à mesure qu'avancera cette initiative, qui faciliterait du même coup la mise en œuvre de ces sanctions.¹¹⁰

En fin de compte, ce dialogue apaiserait les relations entre le centre de pouvoir et la périphérie et renforcerait la volonté politique en matière de lutte contre la corruption en réunissant les individus qui l'affaiblissent. Réduire les inégalités régionales en matière de développement et le sentiment de frustration de nombre de Tunisiens à l'égard de l'Etat et de la classe politique permettrait ainsi de prévenir d'éventuels règlements de comptes violents entre clans rivaux, de réduire le risque d'émeutes incontrôlables ainsi que l'émergence de mouvements politiques régionalistes voire séparatistes.

Les principaux partis politiques et syndicats et les organisations de la société civile nationale et internationale gagneraient à porter ce projet qui rendrait, en définitive, la compétition économique et politique plus saine et inspirerait à terme un nouveau contrat social et régional maintenant le pays sur la voie de sa transition démocratique.

¹⁰⁹ En 2016, Crisis Group avait déjà souligné l'importance d'une mesure de ce type. Rapport de Crisis Group, *Tunisie : justice transitionnelle et lutte contre la corruption*, op. cit.

¹¹⁰ Des compensations pourraient être prévues afin de réorienter les habitants des régions frontalières qui perdraient leurs emplois illicites en raison du démantèlement progressif de certaines activités de trafic transfrontalier.

V. Conclusion

Il est de plus en plus nécessaire et urgent de priver de ses fondements la lutte entre l'élite économique établie et les entrepreneurs de la classe émergente via le dialogue et les réformes, faute de quoi les risques d'instabilité s'aggraveront. La pratique en cours actuellement – la recherche de consensus à travers des arrangements occultes – produit des élites insuffisamment représentatives, des gouvernements de technocrates, d'union ou de salut national, qui continuent de se partager, en coulisse, les postes-clés de l'administration.

Le consensus actuel entre les principales forces politiques et syndicales peut dans l'immédiat éviter les dérapages violents, mais il est fragile et ne peut fonctionner qu'à court terme. S'il n'est pas élargi, le cynisme à l'égard de la classe politique perdurera, les risques de conflit s'intensifieront, et la nostalgie de la dictature s'approfondira. Celle-ci était, en effet, beaucoup plus efficace pour limiter la marge de manœuvre des réseaux clientélistes, rendre le monde des affaires davantage prédictible et surtout reproduire par le chantage et la violence le système de domination administrative et d'exclusion socio-régionale tout en entretenant l'illusion de son inexistence. Il est désormais indispensable d'entamer un large dialogue économique national, suivi et approfondi, afin d'ouvrir la voie à des réformes à même de mettre fin à ce système.

Tunis/Bruxelles, 10 mai 2017

Annexe A : Carte de Tunisie



Annexe B : A propos de l'International Crisis Group

L'International Crisis Group est une organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 120 personnes présentes sur les cinq continents. Elles élaborent des analyses de terrain et font du plaidoyer auprès des dirigeants dans un but de prévention et de résolution des conflits armés.

La recherche de terrain est au cœur de l'approche de Crisis Group. Elle est menée par des équipes d'analystes situées dans des pays ou régions à risque ou à proximité de ceux-ci. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux dirigeants politiques internationaux, régionaux et nationaux. Crisis Group publie également *CrisisWatch*, un bulletin mensuel d'alerte précoce offrant régulièrement une brève mise à jour de la situation dans plus de 70 situations de conflit (en cours ou potentiel).

Les rapports de Crisis Group sont diffusés à une large audience par courrier électronique. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin d'attirer leur attention et de promouvoir ses analyses et recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir les rapports et les recommandations auprès des dirigeants politiques du monde entier. Le Conseil d'administration est présidé par Mark Malloch-Brown, ancien vice-secrétaire général des Nations unies et administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). La vice-présidente du Conseil est Ayo Obe, juriste, chroniqueuse et présentatrice de télévision au Nigéria.

Le président-directeur général de Crisis Group, Jean-Marie Guéhenno était le secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix des Nations unies de 2000 à 2008, et l'envoyé spécial adjoint des Nations unies et de la Ligue arabe en Syrie en 2012. Il a quitté ce poste pour présider la commission de rédaction du livre blanc français de la défense et de la sécurité nationale en 2013.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et dispose de bureaux dans neuf autres villes : Bichkek, Bogotá, Dakar, Islamabad, Istanbul, Nairobi, Londres, New York et Washington DC. L'organisation a également des représentations dans les villes suivantes : Bangkok, Beyrouth, Caracas, Delhi, Dubaï, Gaza, Ciudad de Guatemala, Jérusalem, Johannesburg, Kaboul, Kiev, Mexico, Pékin, Rabat, Sydney, Tunis et Yangon.

Crisis Group reçoit le soutien financier d'un grand nombre de gouvernements, de fondations institutionnelles et de donateurs privés. Actuellement, Crisis Group entretient des relations avec les agences et départements gouvernementaux suivants: le ministère allemand des affaires étrangères, l'Agence américaine pour le développement international, le ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, l'Agence autrichienne pour le développement, le ministère canadien des Affaires étrangères, du commerce et du développement, la Principauté du Liechtenstein, le Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse, le ministère finlandais des Affaires étrangères, le ministère français des Affaires étrangères, le ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le ministère néerlandais des Affaires étrangères, le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du commerce, le ministère norvégien des Affaires étrangères, le ministère suédois des Affaires étrangères, et Irish Aid.

Crisis Group entretient aussi des relations avec les fondations suivantes : la Carnegie Corporation de New York, la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, la Fondation Koerber, la Fondation de Henry Luce, la Fondation Humanity United, la Fondation Tinker, le Fonds Ploughshares, les Fondations Open Society, l'Initiative Open Society pour l'Afrique de l'Ouest, et le Fond des frères Rockefeller.

Mai 2017

Annexe C : Rapports et briefings sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord depuis 2014

Rapports Spéciaux

Exploiting Disorder: al-Qaeda and the Islamic State, Rapport spécial N°1, 14 mars 2016 (aussi disponible en arabe).

Seizing the Moment: From Early Warning to Early Action, Rapport spécial N°2, 22 juin 2016.

Counter-terrorism Pitfalls: What the U.S. Fight against ISIS and al-Qaeda Should Avoid, Rapport spécial N°3, 22 mars 2017.

Israël/Palestine

The Next Round in Gaza, Rapport Moyen-Orient N°149, 25 mars 2014 (aussi disponible en arabe).

Gaza and Israel: New Obstacles, New Solutions, Briefing Moyen-Orient N°39, 14 juillet 2014.

Bringing Back the Palestinian Refugee Question, Rapport Moyen-Orient N°156, 9 octobre 2014 (aussi disponible en arabe).

Toward a Lasting Ceasefire in Gaza, Briefing Moyen-Orient N°42, 23 octobre 2014 (aussi disponible en arabe).

The Status of the Status Quo at Jerusalem's Holy Esplanade, Rapport Moyen-Orient N°159, 30 juin 2015 (aussi disponible en arabe et hébreu).

No Exit? Gaza & Israel Between Wars, Rapport Moyen-Orient N°162, 26 août 2015 (aussi disponible en arabe).

How to Preserve the Fragile Calm at Jerusalem's Holy Esplanade, Briefing Moyen-Orient N°48, 7 avril 2016 (aussi disponible en arabe et hébreu).

Israel/Palestine: Parameters for a Two-State Settlement, Rapport Moyen-Orient N°172, 28 novembre 2016 (aussi disponible en arabe).

Irak/Syrie/Liban

Iraq: Falluja's Faustian Bargain, Rapport Moyen-Orient N°150, 28 avril 2014 (aussi disponible en arabe).

Flight of Icarus? The PYD's Precarious Rise in Syria, Rapport Moyen-Orient N°151, 8 mai 2014 (aussi disponible en arabe).

Lebanon's Hizbollah Turns Eastward to Syria, Rapport Moyen-Orient N°153, 27 mai 2014 (aussi disponible en arabe).

Iraq's Jihadi Jack-in-the-Box, Briefing Moyen-Orient N°38, 20 juin 2014.

Rigged Cars and Barrel Bombs: Aleppo and the State of the Syrian War, Rapport Moyen-Orient N°155, 9 septembre 2014 (aussi disponible en arabe).

Arming Iraq's Kurds: Fighting IS, Inviting Conflict, Rapport Moyen-Orient N°158, 12 mai 2015 (aussi disponible en arabe).

Lebanon's Self-Defeating Survival Strategies, Rapport Moyen-Orient N°160, 20 juillet 2015 (aussi disponible en arabe).

New Approach in Southern Syria, Rapport Moyen-Orient N°163, 2 septembre 2015 (aussi disponible en arabe).

Arsal in the Crosshairs: The Predicament of a Small Lebanese Border Town, Briefing Moyen-Orient N°46, 23 février 2016 (aussi disponible en arabe).

Russia's Choice in Syria, Briefing Moyen-Orient N°47, 29 mars 2016 (aussi disponible en arabe).

Steps Toward Stabilising Syria's Northern Border, Briefing Moyen-Orient N°49, 8 avril 2016 (aussi disponible en arabe).

Fight or Flight: The Desperate Plight of Iraq's "Generation 2000", Rapport Moyen-Orient N°169, 8 août 2016 (aussi disponible en arabe).

Hizbollah's Syria Conundrum, Rapport Moyen-Orient N°175, 14 mars 2017 (aussi disponible en arabe et farsi).

Fighting ISIS: The Road to and beyond Raqqa, Briefing Moyen-Orient N°53, 28 avril 2017 (aussi disponible en arabe).

The PKK's Fateful Choice in Northern Syria, Rapport Moyen-Orient N°176, 4 mai 2017.

Afrique du Nord

L'exception tunisienne : succès et limites du consensus, Briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord N°37, 5 juin 2014 (aussi disponible en arabe).

La Tunisie des frontières (II) : terrorisme et polarisation régionale, Briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord N°41, 21 octobre 2014 (aussi disponible en anglais et en arabe).

Elections en Tunisie : vieilles blessures, nouvelles craintes, Briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord N°44, 19 décembre 2014.

Libya: Getting Geneva Right, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°157, 26 février 2015 (aussi disponible en arabe).

Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°161, 23 juillet 2015 (aussi disponible en anglais).

L'Algérie et ses voisins, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°164, 12 octobre 2015 (aussi disponible en anglais et en arabe).

The Prize: Fighting for Libya's Energy Wealth, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°165, 3 décembre 2015 (aussi disponible en arabe).

Tunisie : justice transitionnelle et lutte contre la corruption, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°168, 3 mai 2016 (aussi disponible en arabe).

Violence jihadiste en Tunisie : l'urgence d'une stratégie nationale, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°50, 22 juin 2016 (aussi disponible en anglais et arabe).

The Libyan Political Agreement: Time for a Reset, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°170, 4 novembre 2016 (aussi disponible en arabe).

Sud de l'Algérie : turbulences à l'horizon, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°171, 21 novembre 2016 (aussi disponible en anglais en arabe).

Iran/Yemen/Golfe

Iran and the P5+1: Solving the Nuclear Rubik's Cube, Rapport Moyen-Orient N°152, 9 mai 2014 (aussi disponible en farsi).

The Huthis: From Saada to Sanaa, Rapport Moyen-Orient N°154, 10 juin 2014 (aussi disponible en arabe).

Iran and the P5+1: Getting to "Yes", Briefing Moyen-Orient N°40, 27 août 2014 (aussi disponible en farsi).

Iran Nuclear Talks: The Fog Recedes, Briefing Moyen-Orient N°43, 10 décembre 2014 (aussi disponible en farsi).

Yemen at War, Briefing Moyen-Orient N°45, 27 mars 2015 (aussi disponible en arabe).

Iran After the Nuclear Deal, Rapport Moyen-Orient N°166, 15 décembre 2015 (aussi disponible en arabe).

Yemen: Is Peace Possible?, Rapport Moyen-Orient N°167, 9 février 2016 (aussi disponible en arabe).

Turkey and Iran: Bitter Friends, Bosom Rivals, Briefing Moyen-Orient N°51, 13 décembre 2016 (aussie disponible en farsi).

Implementing the Iran Nuclear Deal: A Status Report, Rapport Moyen-Orient N°173, 16 janvier 2017 (aussie disponible en farsi).

Yemen's al-Qaeda: Expanding the Base, Rapport Moyen-Orient N°174, 2 février 2017 (aussi disponible en arabe).

Instruments of Pain (I): Conflict and Famine in Yemen, Briefing Moyen-Orient N°52, 13 avril 2017 (aussi disponible en arabe).

Annexe D : Conseil d'administration de l'International Crisis Group

PRESIDENT DU CONSEIL**Lord (Mark) Malloch-Brown**

Ancien vice-secrétaire général des Nations unies et administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL**Jean-Marie Guéhenno**

Ancien sous-secrétaire général du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies

VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL**Ayo Obe**

Présidente du Conseil, Gorée Institute (Sénégal) ; avocate (Nigéria)

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL**Fola Adeola**

Fondateur et président, FATE Foundation

Ali al Shihabi

Écrivain ; Fondateur et ancien président, Rasmala Investment bank

Celso Amorim

Ancien ministre brésilien des Relations extérieures ; Ancien ministre de la Défense

Hushang Ansary

Président, Parman Capital Group LLC ; ancien ambassadeur d'Iran aux Etats-Unis et ministre des Finances et des Affaires économiques

Nahum Barnea

Chroniqueur politique, Israël

Kim Beazley

Ancien vice-Premier ministre d'Australie et ambassadeur aux Etats-Unis ; ancien ministre de la Défense

Carl Bildt

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Suède

Emma Bonino

Ancienne ministre italienne des Affaires étrangères ; ancienne commissaire européenne pour l'aide humanitaire

Lakhdar Brahimi

Membre, The Elders ; diplomate des Nations unies ; ancien ministre algérien des Affaires étrangères

Cheryl Carolus

Ancienne haut-commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni et secrétaire générale du Congrès national africain (ANC)

Maria Livanos Cattai

Ancienne secrétaire générale à la Chambre de commerce internationale

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'Otan en Europe

Sheila Coronel

Professeure « Toni Stabile » de pratique de journalisme d'investigation et directrice du Centre Toni Stabile pour le journalisme d'investigation, Université de Columbia

Frank Giustra

Président-directeur général, Fiore Financial Corporation

Mo Ibrahim

Fondateur et président, Fondation Mo Ibrahim ; fondateur, Celtel International

Wolfgang Ischinger

Président, Forum de Munich sur les politiques de défense ; ancien vice-ministre allemand des Affaires étrangères et ambassadeur en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis

Asma Jahangir

Ancienne présidente de l'Association du Barreau de la Cour suprême du Pakistan ; ancienne rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction

Yoriko Kawaguchi

Ancienne ministre japonaise des Affaires étrangères ; ancienne ministre de l'Environnement

Wadah Khanfar

Co-fondateur, Forum Al Sharq ; ancien directeur général du réseau Al Jazeera

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Andrey Kortunov

Directeur général du Conseil russe pour les affaires internationales

Ivan Krastev

Président du Centre pour les stratégies libérales (Sofia) ; membre fondateur du conseil d'administration du Conseil européen des relations internationales

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Ancienne secrétaire internationale de PEN International ; romancière et journaliste, Etats-Unis

Helge Lund

Ancien président-directeur général de BG Group Limited et Statoil ASA

Shivshankar Menon

Ancien ministre indien des Affaires étrangères et conseiller à la sécurité nationale

Naz Modirzadeh

Directeur du Programme sur le droit international et les conflits armés de la Faculté de droit de Harvard

Saad Mohseni

Président et directeur général de MOBY Group

Marty Natalegawa

Ancien ministre indonésien des Affaires étrangères, représentant permanent auprès de l'ONU et ambassadeur au Royaume-Uni

Roza Otunbayeva

Ancienne présidente de la République kirghize ; fondatrice de la « Roza Otunbayeva Initiative », fondation internationale publique

Thomas R. Pickering

Ancien sous-secrétaire d'Etat américain ; ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, en Russie, en Inde, en Israël, au Salvador, au Nigéria et en Jordanie

Olympia Snowe

Ancienne sénatrice américaine et membre de la Chambre des représentants

Javier Solana

Président du Centre pour l'Economie globale et la Géopolitiques ESADE ; membre émérite, The Brookings Institution

Alexander Soros

Membre, Open Society Foundations

George Soros

Président, Open Society Institute ; président du Soros Fund Management

Pär Stenbäck

Ancien ministre finlandais des Affaires étrangères et de l'Education ; président du Parlement culturel européen

Jonas Gahr Støre

Chef du Parti travailliste norvégien et du groupe parlementaire du Parti travailliste ; ancien ministre norvégien des Affaires étrangères

Lawrence H. Summers

Ancien directeur du Conseil de la sécurité économique et secrétaire du Trésor des Etats-Unis ; président émérite de l'Université de Harvard

Helle Thorning-Schmidt

Directrice générale de Save the Children International ; ancienne Première ministre du Danemark

Wang Jisi

Membre du comité de conseil en politique étrangère du ministère des Affaires étrangères chinois ; ancien directeur, Ecole des affaires internationales, Université de Pékin

CONSEIL PRESIDENTIEL

Groupe éminent de donateurs privés et d'entreprises qui apportent un soutien et une expertise essentiels à Crisis Group.

ENTREPRISES

BP
Shearman & Sterling LLP
Statoil (U.K.) Ltd.
White & Case LLP

DONATEURS PRIVES

(5) Anonyme
Scott Bessent
David Brown & Erika Franke
Stephen & Jennifer Dattels

Herman De Bode
Reynold Levy
Alexander Soros

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Donateurs privés et entreprises qui fournissent une contribution essentielle aux activités de prévention des conflits armés de Crisis Group.

ENTREPRISES

APCO Worldwide Inc.
Atlas Copco AB
BG Group plc
Chevron
Edelman UK
HSBC Holdings plc
MetLife
Shell
Yapı Merkezi Construction and Industry Inc.

DONATEURS PRIVES

(2) Anonyme
Mark Bergman
Stanley Bergman & Edward Bergman
Elizabeth Bohart
Neil & Sandra DeFeo Family Foundation
Sam Englehardt
Neemat Frem
Seth & Jane Ginns
Ronald Glickman

Rita E. Hauser
Geoffrey R. Hoguet & Ana Luisa Ponti
Geoffrey Hsu
Faisel Khan
Cleopatra Kitti
Virginie Maisonneuve
Dennis Miller
Kerry Propper
Nina K. Solarz

CONSEIL DES AMBASSADEURS

Les étoiles montantes de divers horizons qui, avec leur talent et leur expertise, soutiennent la mission de Crisis Group.

Luke Alexander
Gillea Allison
Amy Benziger
Tripp Callan
Victoria Ergolavou
Christina Bache Fidan

Beatriz Garcia
Lynda Hammes
Matthew Magenheimer
Madison Malloch-Brown
Peter Martin
Megan McGill

Rahul Sen Sharma
Leeanne Su
AJ Twombly
Dillon Twombly
Grant Webster

CONSEILLERS

Anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et apportent leurs conseils et soutien (en accord avec toute autre fonction qu'ils peuvent exercer parallèlement).

Martti Ahtisaari
Président émérite
George Mitchell
Président émérite
Gareth Evans
Président émérite
Kenneth Adelman
Adnan Abu-Odeh
HRH Prince Turki al-Faisal
Óscar Arias
Ersin Arioğlu
Richard Armitage
Diego Arria
Zainab Bangura
Shlomo Ben-Ami
Christoph Bertram
Alan Blinken
Lakhdar Brahimi

Zbigniew Brzezinski
Kim Campbell
Jorge Castañeda
Naresh Chandra
Eugene Chien
Joaquim Alberto Chissano
Victor Chu
Mong Joon Chung
Pat Cox
Gianfranco Dell'Alba
Jacques Delors
Alain Destexhe
Mou-Shih Ding
Uffe Ellemann-Jensen
Gernot Erler
Marika Fahlén
Stanley Fischer
Carla Hills
Swanee Hunt

James V. Kimsey
Aleksander Kwasniewski
Todung Mulya Lubis
Allan J. MacEachen
Graça Machel
Jessica T. Mathews
Barbara McDougall
Matthew McHugh
Miklós Németh
Christine Ockrent
Timothy Ong
Olara Otunnu
Lord (Christopher) Patten
Victor Pinchuk
Surin Pitsuwan
Fidel V. Ramos